



PLUTARQUE HISTO
RIEN GREC

EXCELLENT

OPVSCVLE

DE PLVTARQVE, DE
LA TARDIVE VENGEANCE
de Dieu, traduit de Grec en Latin
par Bilibaut Pirliheimer Aleman Se-
nateur de Miremburg, & fait Fran-
coys par Iean de Marconuille Gentil-
homme Percheron.



A P A R I S,

Pour Iean Dallier Libraire, demourant sur
le pont Sainct Michel, à l'enseigne de
la Rose blanche.

1563.

Avec priuilege du Roy.





A T R E S E X C E L L E N T ,
 Monsieur maistre Michel de Rohard
 Doyen des esleuz d'Alençon & du
 Perche, & Seigneur des Ma-
 rais, Jean de Marconuille
 Escuyer souhaite per-
 petuelle felicité.



Onsieur, pource que
 dernieremét que ie
 communiqué auecq
 vous en l'auditoire
 de Bellesmevous me
 distes que vo^r estiez
 fort delecté, & auiez
 prins grâs plaisir à la
 lecture d'vn de noz
 œuures, m'incitant à

perseuerer comme i'auois commencé pour
 le bien de la posterité, suiuant lequel vostre
 bon & sage conseil ie n'ay voulu faillir de le
 mettre a execution, & tout soudain m'est tō-
 bé entre les mains vn excellēt traicté de Plu-

tarque ouquel comme Philosophe cōsumme
 en toute perfection de bōne doctrine il s'ef-
 force de rendre raison, pourquoy Dieu ne pu-
 nist incontinent les vicieux quād ils ont fail-
 ly, lequel œuure m'a semblé si beau & si di-
 gne d'estre leu que la chose seroit d'vne im-
 portance trop dommageable, que ceulx qui
 n'entēdent ny Grec ny Latin fussent frustréz
 d'vne tant bonne chose. Au moyen dequoy
 i'ay employé le trauail d'vne sepmaine à la
 traduction françoise dudit Opuscule de Plu-
 tarque, pour faire ce biē (soubz vostre nom)
 à ceulx qui n'entendent que le langage galli-
 cain, à fin que de l'vtilité qu'ils en rapporte-
 ront ils vous en sachent gré & s'en tiennent
 tenuz à vous qui leur auez valu cela, reco-
 gnoissans que vous leur auez esté cause de ce
 bien. Et quant au regard de vous qui enten-
 dez, l'vne & l'autre langue ie sçay bien que
 n'aez que faire d'vn Plutarque françoys &
 que vous vous delecterez plus à le lire en sa
 langue naturelle en laquelle il est escript, ce
 neātmoins i'espere que iugerez ce nostre pe-
 tit labeur n'auoir esté du tout vain, car vous
 cognoistrez que nous n'auons tant trauaillé à
 rendre la propriété des mots comme l'inten-
 tion dudit Plutarque. Auquel auons adiousté
 vn petit preface par lequel le lecteur accort
 pourra cognoistre qu'iceluy Plutarque n'a
 presque rien dit, que qui voudroit l'esplucher
 par le menu qu'ō ne le trouuast enregistre es

diuins liures (a tout le moins en substance) & iouxte le dire commun que la verité de quelque personne qu'elle soit proferée, prouient toutesfoys & procede d'inspiration d'éhault Or (monsieur) pource que la chose qui main tenant me vient plus à souhait c'est de faire quelque chose en quoy vous puissiez auoir quelque contentement de voz vertueux desirs, Je vous fay present de ce petit traicté lequel ie vous prie prendre en la bonne part & le receuoir, avec telle beneuolence comme ie le vous presente, d'affectionné desir, vous priât que si en ceste traduction vous me trouuez mal paré, de beau & poly langage, & de uestu de rethorique artificielle, de supporter benignement ce default, & vous me rendrez immortellement obligé aydant Dieu que ie prie vous maintenir en longue heureuse vie. Du deffais ce 26. Iour de Decembre. 1563.

A iij



Preface du Traducteur.

Difference
des lettres
sainctes &
des sciēces
humaines.



SAINCT *Augustin*
au liure de la vraie
religiō, exalte tāt
la cognoissance des
sainctes lettres,
qu'il dit toutes les
autres sciences hu-
maines ressembler
à des viādes pain-
tes qui donnent tel quel contentement aux
ieux & plaisir tost passé, mais elles ne ras-
faisent point le corps. Mais neātmoins que
les sainctes lettres soient la vraie pasture
de laquelle les ames sont refectionnées, tou-
tesfois les sciences seculieres ne sont à mes-
priser, esquelles *Moyse, Hieremie, Daniel,*
& plusieurs autres grands personnages ont
excellé. Et pour laisser *Aristote, Platon,*
Theofraste, Xenofon, Seneque, Ciceron.
Je veux venir à *Plutarque* (lequel on peut
à bō droiēt & sans faire iniure aux autres,
appeller le Patriarche de la Philosophie
morale.) Car il n'y en a point qui ait pene-
tré si auant ne plus profondement parlé, ne
qui ait plus viuemēt trauaillé à la recher-
che des secrets lesquels il n'est loisible à l'e-

*esprit humain de pouuoir entēdre ou cōpren-
 dre sans inspiration d'enhault, ou cōduicte
 des saintes lettres, & neantmoins en a si
 diuinemēt parlé que par la lecture de ses li-
 ures on le iugeroit auoir puisé sa philosophie
 de la claire fontaine de la verité de Dieu,
 & nō des fangeux bourbiers des cisternes
 des idolatres. Cela se peult aisēmēt cognoi-
 stre en lisant le traicté d'iceluy contenant
 pourquoy Dieu differe la punitiō des mes-
 chās & n' vse de soudaine vengeance cōtre
 eux. Lequel œuure contient deux parties,
 en la premiere desquelles il traicte du retar-
 demēt & tēporisation de la punitiō des mal-
 viuās, & en la secōde, pourquoy les enfans
 sont aucunes fois puniz pour la faute de leurs
 peres, ou il parle si biē, & peu s'en faut que
 ie ne die, si Chrestiēnemēt, qu'il ne dit rien
 qui soit ou cōtraire ou dissemblable aux es-
 crits des doctes personnages de la Chrestiē-
 ne religion. Et qu'ainsi soit, il est manifeste
 quāt il dit, q̄ la raison du retardemēt de la
 vindicte diuine, c'est afin de nous oster tout
 appetit de vengeance & que nous ensuiuiōs la
 douceur clemēce, & māsuetude de Dieu le-
 quel nous defend toute vengeance. Lequel pro-
 pos est si cōforme, à la S.escriture qu'il sem-*

Le contenu
 ou traicté
 de Plutar-
 que de la
 tardue vé-
 geance de
 Dieu.

P R E F A C E

- Leuit. 19. ble en auoir esté tiré. Car au Leuitique la vengeance nous est totalement defendue,
- Deuter. 32. laquelle au Deuteronomie Dieu c'est reser-
- LUC. 9. uée à luy seul. Et en saint Luc il est escrit que ceulx qui sont menex & conduits de l'esprit de Dieu ne cherchent point de vengeance. Et la pratique de cecy est cogneue en l'exemple de Dauid lequel fuyant son
2. Rois. 16. filz Absalon ne voulut prendre vengeance de Semei qui l'iniurioit en le maudissant & luy iettant des pierres par grand opprobre, mais tant s'en fallut que Dauid s'en voulüst venger qu'il recongneut publiquement ceste affection luy auoir esté enuoyée de Dieu sans faire aucun mal audit Semei. Il dōne aussi vne autre raison de ce retardement de la punition des meschans, disant que Dieu faiēt cela pour attendre leur conuersion & chāgement de vie en vne meilleure. Ce qui est tant conforme à la sainte
- Exod. 34. escripture que rien plus, car il est escript en
- Nombr. 14. Exode & au liure des Nombres que Dieu est patient & tardif à se couroucer. Et S.
2. saint Pierre. 3. Pierre dit que Dieu par sa patiēce & lōganimité nous prouoque à penitence, & cela
1. Timot. 1. est notoire en l'exēple de S. Paul leq̄l Dieu a souffert lōguemēt mal faire, puis finablemēt

Illuy a fait misericorde. A ce propos plu-
 tarque dit que Dieu qui est le souverain
 iuge de tous, cognoissant ce qui est de
 bon en noz cœurs attend benignement &
 patiemment le temps, l'aage, la saison &
 l'heure cooperatrice de la vertu, et le point
 que la nature doibue vendre le fruiet con-
 uenable en temps opportun & partant dif-
 fere la punition, ioinct que toute la vie hu-
 maine n'est pas deuant luy vn petit momēt
 de temps. Mesmes quand il permet que les
 meschans affligēt les gēs de bien, c'est pour
 les eueiler, & les exercer a vertu par con-
 tinuelz travaux & chastimens. Ce qui est
 si coustumierement ordinaire en l'estat de
 ceste vie mondaine que les mal viuans
 ayent puissance sur les gens de bien, & qui
 suiuent vertu, que habacuc profete s'en emer-
 ueillant ose bien entrer en dispute avec
 Dieu, & prendre la hardiesse de luy demã-
 der iusques a quand il souffrira que le mes-
 chant travaille l'homme de bien, & q̄ l'ini-
 que oppresse, & foule le iuste. Pourquoi
 (dit il) ne regardent tes yeux ceux qui font
 mal : & pourquoi te tais tu quand le mes-
 chant deuore vn plus iuste que luy ? Telle-
 ment que saint Hierome s'emerveillāt de

P R E F A C E.

ceste hardiësse, dit que *Habacuc* a parlé en la personne de l'humaine impatience laquelle void & considere seulement les choses presentes, mais Dieu fait & cognoist les choses a venir & qui sont eternelles. Tout ainsi que si celuy qui a vne grosse fièvre chaude estât persecuté d'alteration de mandoit de l'eau froide, & que le sage medecin luy dist. Ce que tu demandes t'est contraire, car ie cognois le temps opportun pour t'en donner, mais maintenant ayes patiëce car tu n'en auras point aussi. Dieu qui sçait bien le poids & mesure de sa clemence, aucune fois n'exauce pas celuy qui l'invoque afin de l'esprouver et le prouoquer tousiours dauantage a pryer. Mais toutesfois il donne le tēps, le lieu, & l'opportunité aux mal viuās de chāger leur malice leur donāt en leurs pechez lieu de penitence & temps de se repentir. Et cela a doné occasion aux Poëtes de fabuler par vn leuide figmēt que *Iuppiter* escriuoit tout ce que faisoient les mortelz, en vne peau de cheure appellée *diphtera*, & que bien a tard il regardoit dedans icelle mais toutesfois que finablement il y regardoit pour faire la punitiō de leurs forfaitures. Et pource qu'il procedoit len-

Sapi. 12.

tement a la vindiçte des coupes, l'antiqui- Macrob. li.
 té ingenieuse auoit fait vn prouerbe que I. de satur.
 Iuppiter & tous les autres dieux auoiet les chap. 6.
 piedz de laine d'autant qu'ilz cheminoiet
 pas a pas en la punition des fautes des hu-
 mains. Neantmoins laquelle tardité & di-
 lation de peine les meschans n'estoient tou-
 tesfoys eschappez ains ce pendant estoient
 affligez, et outre mesure cruciez (tesmoing
 Plutarque) d'un remordz de conscience
 qui ne les desaccompaignoit iamais, mais
 leur seruoit d'accusateur, de tesmoing, de iu-
 ge, & de bourreau, qui les tourmentoit in-
 cessamment, & avec ce estoiet grandemēt
 persecutez de visions horribles, & songes
 espouventables qui leur donnoient vne grā-
 de frayeur, espouuementement, & terreur: &
 ce dire de Plutarque est cōforme a ce qui est
 escrit au liure de Sapience ou il est dict que Sapien. 18.
 ceux qui ont delaisé les commandemēs de
 Dieu & se sont fouruoiez de sa loy qu'ilz
 ont esté fort troublez d'estranges visions,
 & de craintes inopinées. Voila iusques icy
 les raisons de Plutarque du retardemēt &
 suspēsiō de la vindiçte diuine cōtre les mes-
 chās et iniustes, lesq̄lles sōt si diuines et cele-
 stes, qu'une verité plus veritable n'eut peu
 estre dite par celuy qui eust eu cognoissāce de

Dieu, que ce qui a esté dit par homme ignorant la Vraye Religion, lequel toutesfois a attainct la fontaine de Verité. Mais il n'a moins merueilleusement parlé en la dernière partie de son opusculé ou il traicte & enseigne pourquoy les enfans sont quelquefois puniz pour les fautes de leurs progeniteurs en ce qui semble de prime face autant eslongné de raison qu'est la terre du ciel, assavoir que l'un ait faict la faute, & que l'autre en porte la peine: mais ses raisons bien entendues on trouuera que Dieu ne faict rien qui ne soit tres bien faict, & qu'il prouient vne grande vtilité de ceste correction des enfans, a fin qu'ilz ne soient imitateurs de la malice paternelle, ains qu'ilz en soient retirez par assiduelz chastimens, qui ne sont autre chose que exercices. a vertu. Or cõbiẽ que (selõ Cicerõ en l'oraison qu'il a faite pour sa maison) les Romains qui estoient gens de grande vertu & discipline politique iamais ne conioignoient peine pecuniaire avec la corporelle, pource qu'ilz iugeoient n'estre chose equitable que les enfans qui n'auoient point delinquẽ fussent priuez des biens de leurs peres, puis que leurs ditz peres soufroient en corps qu'il n'estoit raison-

secõde partie du traicté de plutarque faisant mention de la punition des enfans pour les fautes de leurs peres.

nable que la peine decoulast sur les enfans,
 toutesfois nous lisons en l'ancien testamēt
 que les enfans qui ensuiuoient la malice pa
 ternelle & estoient desobeissans aux com-
 mandemens de Dieu estoient menez en ca
 ptiuité & mis a mort, & que souuent Dieu
 à visité & puni les enfans qui estoient imi-
 tateurs del'infidelité de leurs peres, & qui
 auoient mis leur confiance en autre qu'en
 Dieu.

Les exemples des enfans qui ont esté pu-
 niz pour les delictz paternelz sont en grand
 nombre, comme il appert des enfans des So-
 domites lesquels n'ayans delinqué furent
 bruslez & consommez par le feu & foul-
 dre du ciel. Mesmes les enfans qui estoient
 en la cōpaignie de Core, Dathā, et Abyron
 descendirent tous viuans en enfer. Par le
 peché de Chain, son filz Chanaan fut mau-
 dit. Par le delict de Giezi, la lepre fut trās-
 feree à toute sa posterité. Par l'idolatrie
 d'Achab ses successeurs perdirent le droit
 qu'ilz auoient au Royaume d'Israel. Les
 enfans des Iuifz portent encorres iusques
 aujourdhy la peine de la coulpe de leurs
 peres qui demanderent que le sang de no-
 stre Seigneur fust sur eulx & sur leurs en-

Deu. 5. &

28.

Exo. 20. et

34.

Exemples

des enfans

qui ont por

té la peine

des delictz

de leurs pe

res.

Gene. 19.

Nomb. 16.

Gene. 9.

4. Rois. 5.

3. Rois. 19.

S. Mat. 27.

P R E F A C E .

10su.7. fans. Par la transgression d'Achan ou
 Achor le peuple des Iuifz fut liuré entre
 les mains de ses ennemis. Par le peché des
 1.Rois.4. enfans d'Heli le peuple tōba entre les mains
 Exod.17. des Philistins. Et non seulement les creatu-
 1.Rois 15. res raisonnables ont porté la peine de la
 coulpe d'autrui, mais aussi les bestes qui
 estoient priuées de l'usage de raison ont esté
 punies pour le peché des hommes, cōme les
 bestes des Amalechites qui furent com-
 mādés d'estre tuées pour la faulte desditz
 Amalechites. Et tous les premiers naix
 Exod. 11. et 12. des Aegyptiens & leurs iumens & bestes
 Exod.9. furent consomméz par mort pour la trans-
 gression desditz Aegyptiens. Mais qui est
 digne de plus grāde admiration, les choses
 inanimés & qui n'auoiēt aucun sens ou senti-
 mēt ont toutesfoys qlquefoys senti la fureur
 de la diuine indignation, comme il appert
 Exod.9. par les possessions & heritages des Aegy-
 10su.6. ptiens qui furent tous consomméz de la gres-
 1.Rois.4. le. Et les murs, & thresors de Ierico par
 le peché des citoiēs furent mauditx, et Ana-
 thematizéz. Mesmes par les offenses des
 Israelites l'arche d'alliēce leur fut ostée &
 mise entre les mains des Philistins leurs en-
 nemis. Et la haine d'Esau a esté transferée

aux idumeens. Certainement se sont toutes choses pleines de grâdes merueilles que par le forfait des homes les choses qui sont insensibles & priuées de l'usage de raison aiēt senti la fureur terrible de l'indignatiō diuine mais cela a esté fait nō point pour la participatiō qu'elles eussent au peché, ains pour la punitiō & detestatiō d'iceluy, pour monst^rer cōbiē grandement il luy deplai^st. Car Dieu parlāt à Moÿse dit. *Je suis le Dieu* Exod 20.
ialoux qui visite les iniquitez des peres sur les enfans iusques a la tierce & quarte generation. Non pas (dit S. Augustin) il faut S. Augustin
entēdre cecy, afin q̄ les vns pechēt & q̄ les a Boniface
autres en soyēt puniz, mais Dieu (dit il) me nace de se vēnger des pechez des peres sur les enfans iusques a la troisiēme & quatriēme generatiō, pour mōst^rer la grādeur de sa mansuetude & clemēce, quāt il attēt tousiours a penitēce & amendemēt de vie, en ne chastiant point ce qui a esté delinquē en la premiere generation: mais attend iusques a la troisiēme & quatriēme à en faire la punition de ceulx qui sont imitateurs des vices paternelz. Car autrement les enfans ne sont point puniz pour les fautes de leurs peres s'ilz ne les ensuient

Ezech. 18.

eux mesmes, afin que comme ilz succedent
aux biens de leurs peres, aussi qu'ilz soient
heritiers de leurs afflictions, car le filz ne
portera point l'iniquité du pere ne le pere li
niquité du filz comme il nous est tesmoigné
par le profete Ezechiel, ains l'ame qui au-
ra peché mourra, & la Iustice du iuste de-
meurera sur luy: & l'impieté du meschant
decoulera sur luy, & lun ne sera point puni
pour la faulte & transgression de l'autre.

Et ceste doubte est vuidee en saint Iean
neufuiesme chapitre ou il recite que les dis-
ciples de nostre Seigneur l'interroguerent
pour sçavoir si le peché de l'aveugle né, ou
de ses parens estoit cause qu'il fust né aveu-
gle, auquelz il respondit ne que luy, ne ses
pere & mere n'auoient peché, mais que c'e-
stoit afin, que les œuvres de Dieu merveil-
leuses fussent manifestees en luy, ne voulāt
pas dire simplement que ce personnage &
ses parens n'auoient point peché mais il re-
strainct ceste responce au sens de la deman-
de, monstrant simplement que Dieu n'af-
flige pas tousiours les hommes pour leurs pe-
chez, & par tout les peres & les meres ne
doibuent pas aussi estre accusez quand ilz
produisent leurs enfans defectueux. Or ve-

nons maintenant aux raisons que donne Plutarque pourquoy les enfans sont quelquefois puniz pour la coulpe de leurs progeniteurs. Et en premier lieu il dit que cela n'est aucunement conforme à raison ou equité de faire deux punitions pour vn mesme delict, c'est a dire que le pere & l'enfant soient puniz tous deux pour la faulte commise par le pere seul. Sainct Hierosme S. Hierome sur le premier chapitre de Naum profete sur Naum. (qui dit que Dieu ne punist point deux fois pour vne mesme faulte) faict vne question à ce propos, assauoir si vn infidele estant surpris en adultere est condamné à souffrir mort par le magistrat & que la sentence soit executée contre luy, s'il sera encorres puni eternellement veu que le Prophete a dit qu'on n'aura point double tribulation pour vn mesme forfait, aquoy il respond, que tout est ouuert deuant Dieu, & que comme il sçait toutes choses, aussi il cognoist bien la mesure & quantité des supplices & punitions, & qu'il ne peult estre preueniu par la sentence d'vn iuge, par laquelle la puissance d'infliger encor nouvelle peine & tourment ne luy est ostée, & que le peché qui est enorme doit aussi e-

stre puni de grandz & eternalz tourmens
 Mais si quelcū à esté puni, comme en la loy
 de Moÿse celuy qui auoit cueilly au iour du
 sabbath des buchettes, que telz ne sont plus
 puniz, car ceste legere coulpe a esté com-
 pensée par la peine temporelle, mais ceulx
 qui ne s'amendent point par les tribulatiōs
 qui leur sont diuinement enuoiées pour l'e-
 normité de leurs pechez, ains s'en endurcis-
 sent comme l'obstiné Pharaon, Antiochus
 & Herodes, à telz le supplice temporel, est
 le commencement de la damnation eter-
 nelle.

Nomb. 15.

Reprehen-
sion de Bion.

Pour reuenir à Plutarque, il reprend le
 philosophe Bion lequel comme vn autre
 Momus, disoit que Dieu en punissant l'en-
 fant pour la faulte du pere, ressembloit au
 medecin qui pour guerir la maladie du pe-
 re appliquoit le remede au filz qui est vne
 chose ridicule. Mais Plutarque cōfute tres-
 bien ceste opinion & la retorque si dextre-
 ment cōtre Bion qu'il le tue de son cousteau
 mesme, disant que lon peult prudemment
 vser de medecine deuant que la maladie
 soit venuë comme quant le medecin consei-
 le celuy qui à esté engendré d'vn corps mal
 sain & descomplexioné de songneusement

garder sa santé, d'user de bon regime de faire la diete, & s'abstenir de la compagnie des femmes, & du plaisir venerique, et de donner ordre des le commencement de prevenir la maladie & d'en oster les occasiōs, car par telles remonstrances il semble guerir le filz, & le deliurer de la maladie paternelle laquelle luy eust esté hereditaire. Parquoy ce n'est pas chose ridicule que de donner conseil aux enfans des gouteux & hydropiques, deuant qu'ilz soient malades & de les aduertir de se donner de garde d'encourir telles maladies en vsant de diete d'exercice, & de bon regime.

D'auantage, Plutarque enseigne que Dieu n'afflige pas tousiours les enfans pour les fautes de leurs peres, mais seulement ceulx qui sont imitateurs de la malice paternelle lesquelz comme ilz succedent aux heritages de leurs peres, aussi il est raisonnable qu'ilz succedēt au supplice, car puyz qu'ilz ont prins leur origine d'iceux, ilz doibuent aussi porter quelque portion de la peine meritée par leurs coulpes. Et a ce propos il amene plusieurs exemples de ceux qui se sont ressentiz de la punition deuë pour les fautes de leurs predecesseurs, cōme quāt Ale-

Quelz enfans sont puniz comme leurs peres.

P R E F A C E

xandre le grand saccagea la cité des Branchides pour les offenses de leurs predecesseurs qui auoient pillé le temple de Ceres Milesienne. Et Agathocles tyran de Syracuse ruina les Corcyrois pource que leurs ancestres auoient receu Vlysses en leur region, & par mesme moien pillá les Ithacenses pource que autrefois Vlysses estant en ceste prouince la: creua les ieux a Polypheme. Et mesmes Apollo pour vne soudaine irruption & ouuerture de terre abysma la region des Pheneatenses, pource que des le temps iadis Hercules auoit derobé le tripode & l'auoit emporté au lieu appellé Pheneum. Mais pour conclusion de son propos il dit que les enfans ne sont pas tousiours affliges pour les transgressions de leurs peres ains seulement ceulx qui referent & ensuiuent la malice d'iceux. Et cela con-

Ezechi. 18. uient fort bien au dire du Prophete Ezechiel, que l'ame qui aura peché, mourra, que si l'homme iuste ne se destourne point de iustice & qu'il chemine es commandemens de Dieu gardant ses iugemens & sa verité qu'il viura. Que s'il engendre vn enfant qui soit larron, meurtrier, & sanguinaire, qui face toute abomination cest

enfant mourra en son iniquité, & son sang sera sur luy, mais s'il engendre vn enfant lequel voiant tous les pechez qu'aura faitz son pere, & il n'ensuit point la vie detestable, d'iceluy ains en toute crainte cheminera es commandemens de Dieu, cestuy la ne mourra point en l'iniquité de son pere, mais viura, combien que son pere soit mort en son impieté, le filz toutesfois pource qu'il aura gardé iugement & iustice, & qu'il aura cheminé selon les commandemens de Dieu il viura: car l'ame qui aura peché mourra, & le pere ne portera point l'iniquité du filz, ne semblablement le filz ne portera point l'iniquité du pere, car la iustice du iuste sera sur luy, & l'impieeté du meschant sera ausy, & demeurera sur luy.

Mais pour faire fin'a ma longue epistre ceulx qui liront ce traicté de Plutarque, seront rauiz en admiration quant ilz verront ce qu'il a descript de la diuine providence, de l'immortalité de l'ame, du Remords de conscience, & ver des meschans les rōge sans cesse & qui ne meurt iamais ains les tormète & agite incessamēt par la recordation de leur meschante vie, mais se

hautement & diuinement que ie ne puis
 comprendre comment cela se soit fait sans
 inspiration celeste, car il ne semble point
 auoir tiré ses propos de la superstitieuse phi-
 losophie, mais de la claire verité de la pa-
 rolle de Dieu tant parle sainctement de sor-
 te que rien ne luy à manqué & defailli quât
 au sçauoir & à la cognoissance de la veri-
 té, fors que la lumiere de la religion Chre-
 stienne ne luy à point esclairé, pour cognoi-
 le mystere celeste qui n'est apprins sinõ par
 les enseignemens de Dieu & de ses Profe-
 tes & pour acquerir le loyer de perpetuel-
 le beatitude. Toutesfoys il ne fault mespri-
 ser les sciences humaines lesquelles prepa-
 rent les esprits des hommes à la cognoissan-
 ce des sainctes lettres, a l'exẽple de Moysẽ
 qui ne reietta point le conseil de Iethro cõ-
 bien qu'il fust Ethnique. Mesmes sainct Ba-
 sile instruisoit es disciplines humaines ses
 auditeurs deuant que de leur enseigner les
 sainctes lettres, & sainct Aug. reuoque
 Licentius son familier a la lecture des sciẽ-
 ces d'humanité. Aussi sainct Cyprian est
 louë d'auoir enrichi le temple de Dieu des
 desponilles & butins des Aegyptiens, c'est
 a dire d'auoir aorné le temple de son esprit

des sciences humaines esquelles il à excellé. Et pour faire fin de ce propos. Ensuuians l'exemple des hebreux, lesquelz estans sortiz d'Aegypte vescurent quelque temps d'vne viande temporaire appellée *conspersum*, puy apres furent refectionnez, de la manne tombante du ciel, aussi vsons (comme en passāt) des lettres humaines, iufques ad-ce que nous soyons preparez a la manne de la sapience celeste, par la pasture de laquelle nous soions transferez en la cité de Ierusalem celeste, ou est la paix immortelle, & tranquillité perpetuelle.

*

EXTRAICT DV PRIVILEGE du Roy.

LE Roy à permis & permet à Iean Dallier, libraire en ceste ville de Paris, d'imprimer ou faire imprimer, vendre & debiter, par tout ou bon luy semblera en nostre Royaume, vn liure intitulé, excellent opuscule de Plutarque. Et faict inhibition & defences, à tous libraires et imprimeurs & autres, de cestuy nostre Royaume, d'imprimer ou faire imprimer vendre ne debiter ledict opuscule, sans le congé & consentement dudit Dallier, sur peine de confiscation de ce qui sera trouué vedu & imprimé, & d'amende arbitraire, & autres peines, ainsi que plus amplement est contenu en ces lettres de privilege.

EXCELLENT

OPVSCVLE

DE PLVTARQVE, DE
LA TARDIVE VENGEANCE
de Dieu, traduit de Grec en Latin
par Bilibaut Pirkeimer Aleman, &
faict François.

PAR

Iean de Marconuille Gentilhomme
Percheron.

*Collocuteurs. Patrocles. Timon, &
Olympiacus.*



Pres que Epicure
eut acheué son pro-
pos avec Cyhias, il
se retira secretemēt
de nostre compa-
gnie & sans qu'on
l'en apperceust, ce
pendant que nous
nous pourmenions
dedans vne galerie,

& ie sans auoir aucune responce. Au moyen
dequoy estans plus que trefebahiz de l'impu-
dence de l'homme, nous demeurasmes quel-
que espace de temps arrestez & sans mot di-

re, puis tout soudain retournasmes à nostre accoustumée deambulation. Lors Patrocles suiuant l'ordre encommencé de parler dist. Mais (s'il vous semble bon) vuidons ceste dispute soit qu'il y soit ou n'y soit pas. Timon parlant en son reng dist, que la defence sembloit estre mal à propos quant celuy qui tiroit ne pouuoit destourner le dard lequel il veioyt venir, à l'exemple de Brasidas qui fut atteint en certaine partie de son corps d'une sagette laquelle il retira, & retorqua si viuement contre son ennemy qu'il le tua. Aussi ne nous est il maintenât besoing de faire ces des paroles vaines & friuoles que lon a temerairement contre nous proferées sans les debatre & repoulser, car il suffira de laisser ceste opinion sans la discuter. Mais ie vous demâde pourquoy vous vous estes ainsi esmeuz, & haussez de ces propos veu que tout ce qu'il en a dit à esté confusement & sans aucun ordre, tellement qu'il est venu iusques à ce point de mesdire de la diuine prouidence. Patrocles suiuant son ordre. Neantmoins qu'ainsi soit (dit-il) qu'il ait tout dit avec confusion, si est-ce pourtant que ie ne puys porter d'un patient estomach ce qu'il a dit durtardement de la diuine vengeance, & de la dilatiõ de la peine deuë à la coulpe. Car long

*Brasidas
duc des La
cedemoniës*

*Euripide di
soit que
Dieu ne de
uoit se mō-*

temps a qu'il me desplaisoit quant i'oyore Euripide, disant il temporise. Pource que le naturel de Dieu est, qu'en toutes choses, mais

encor beaucoup moins, en la correction & *strer tardif*
 chastiment des mal viuans il ne doit iamais *à faire ven*
 temporiser, tout ainsi qu'ils ont esté prōpts *geance des*
 & hastifs à commettre & *perpetrer les maux: delitz.*
 à quoy ils ont esté portez par vn grand tor-
 rent d'affections, & impetuosité de passions.
 Car la repulsion des iniures faicte soudaine-
 ment (cōme disoit Thucidide) clost & bouf-
 che le passage aux vitieux & mal condition-
 nez, & empesche que leur malice ne passe
 outre & ne procede plus auant, à laquelle il
 ne seroit aduenir chose plus à souhait que le
 retardement & temporisation de la iuste pei-
 ne. Car ceste dilation faict que ceulx qui ont
 esté excedez & iniuriez demeurent forclos
 habandonnez de toute bonne esperance, &
 au cōtraire elle enhardist les flagitieux à mal
 faire, & leur donne accroissement de leur te-
 merité. Mais la prompte punition & soudain
 chastiment apporte vn merueilleux soulage-
 ment aux oppressez, & oste tout moyen aux
 teneraires d'executer leurs mauuaises volun-
 tez & entreprises, ou de mal faire à l'adue-
 nir. Et pour ceste occasion ie demeure gran-
 dement perturbé en mon esprit & suis eston-
 né quant ie me recorde d'vn propos de Bias, *Bias.*
 lequel disoit quelquefoys à vn mal condi-
 tionné qu'vn iour viédroit qu'il receuroit la
 peine meritée par ses crimes voire & ne fust *Aristocrate*
 il plus viuât entre les hommes. Car qu'à pro- *Les Messe-*
 fit le supplice d'Aristocrate aux Messeniens *niens.*

long temps au parauant saccagez, lequel apres les auoir trahiz en la guerre de Cypre c'estoit latité vingt ans mais estant en

Les Orcho memens. Archadie il fut surpris, & puny de sa trahyson. Le semblable est des Orchomoniens, lesquels ne semblent auoir esté aucunement soulagez apres qu'ilz auoient esté trahiz par Lycisque, banniz de leur patrie, spoliez de leurs enfans, & destituez de la presence de leurs familiers & amys.

Lycisque. Car ilz estoient morts quant (long temps apres) le corps du trahyste estoit outrageusement affligé de plusieurs grandes maladies, lesquelles il confessoit & auoioit publiquement luy estre aduenues pour la punition de sa trahison. Et a Athenes la proiection des corps des meschans aux oiseaux, & l'effosion de leurs charongnes, à grande peine aduint il que les enfans des enfans de ceux qui auoiét esté massacrez & meurtriz le peussent voir. Parquoy Euripide en la dissuasion des vices me semble auoir assez ineptement vsé de ce propos disant. Ne crains point maintenant ceulx qui viennent offenser, ny les mauuais actes des hommes qui sont allumez de grande cholere, car le temps viendra que secretemēt la chance se tournera que les malings seront puniz cōbien que leur punition ne vienne que pas à pas & lentement. Par lesquelles paroles les flagitieux s'entrouuient & incitent à commettre mauux infi-

niz, comme si la mauuaistié produisoit incontinent vn fruit certain mais transitoire & tost passé & vne peine tardiue, toutesfoys destituée de tout plaisir & delectation. Or apres que Patrocles eust longuement discouru ce propos. Olympiacus luy il n'y a au dist. Certainement telz retardemens & temporisations ne semblent opportunes. Car cette en la teste tardité & cunctation oste le credit & la porisation foy de la diuinę prouidence. Et mesmes pour de la vince que la vengeance n'est promptement exedictē. cutée contre les flagitieux aussi tost qu'ilz ont commis & perpetré le delict, si d'auenture quelque temps apres il aduient qu'ilz soyent puniz ou qu'ilz tombent en quelque desastre & mauuaise fortune, ilz ne s'en amendent point, toutesfoys, ains ap- Lesperuers pellent cela calamité, & non pas vengeance tombās en ce ou punition de leur forfait & transgression. Et neantmoins qu'ilz soyent perturbē. mauuaise bez à cause des aduersitez qui leur sont surfortune, n'e uenuës, si est ce pourtant qu'ilz ne se restiment ce- pentent aucunement des maux qu'ilz ont la estre pu- commis & perpetrez, & n'y a aucun aman- nition de dement ou changement de vie en eux. Car leurs delits tout ainsi que la punition qui ensuyt promptement le delict, retire les delinquans & mais appel les fait contenir, les reduisant à leur estat lent cela ca- & office, par playes & chastimens: mais les lanité. terreurs, espouâtemēs, & frayeurs qui arriuēt par interualle de temps, semblent plustost

aduenir pour quelque autre occasion que pour correction & chastiment, apportans vn ennemy & tristesse sans aucune instruction. Aussi la malice si elle n'est promptement reprimée à fin qu'elle ne procede plus auant, & si elle n'est soudainement corrigée, à grand peine elle s'humilie & abaisse enuers Dieu, & reprend son bon aduis pour se contenir en la crainte de sa grandeur, comme si la diuine iustice n'auoit aucun soing & prouidence des choses humaines. Mais ceste lente & tardiuue vengeance (laquelle Euripide appelle boiteuse) comme si elle aduenoit fortuitement aux meschans plustost que par diuine prouidence, semble contenir en soy vn grand erreur & confusion insupportable, de sorte que ie me tiens pour esbahy ne pouuât bonnement iuger quel profit & vtilité peut prouenir dequoy les meules des Dieux (comme dit le Prouerbe) meulent bien à tard, veu qu'en cela la correction des meschances est eslongnée, & la craincte d'offenser est réduite fort minée, exile, & debile. Ayans donc les choses esté deduictes en ma presence, iete demande (Timon) si ie pourrois persuader à ce Colophonié par raisons, & le mettre hors de scrupule ou si ie doibs premierement le laisser ainsi debatre. Mais pourquoy (i'ay respondu moymesmes) est il besoing d'apporter l'eau (comme lon dit) & se desborder en paroles superflues, s'il ne peut soudre les pre-

*Les mechās
n'estās sou
dainement
puniz ne se
humilient
point en-
uers Dieu.*

*Prouerbe
des anciēs.*

miers argumens ie ne vueil pas dire s'en eschapper & deuelopper : Pour ceste cause, & comme reuenans à nostre premier propos, goustons ce que les Philosophes ont eu en opinion en leurs escholles & academies de l'honneur de Dieu, & de sa paternelle veneration . Car il est beaucoup plus aisé & facile que ceux qui sont ignares de la musique d'en disputer, ou ceulx qui n'ont l'experience & adresse des armes d'en diuiser, que nous (qui ne sommes qu'hommes) de pouuoir cōsiderer les œuures diuines comme si nous en auions cognoissance, mesurans l'intelligence du souuerain architecte & ouurier, temerairement par le iugement de nostre opinion seulement & par la conception & capacité de nostre rude entendement. Car tout ainsi que l'ignorant de la medecine ne peut bonnement iuger pourquoy le Medecin ayt fait seigner auourd'huy plustost qu'hyer le malade & patient, ou vser du bain vn iour plustost que l'autre, aussi ce n'est l'estat de l'homme mortel, & ne luy appartient de vouloir acertener quel que chose de Dieu, ou d'en vouloir entendre & comprendre aucune chose, sinon cela seulement qu'il sçait & cognoist tresbien & certainement le temps conuenable & oportun, auquel il conuienne adhiber la medecine à la malice, comme vn remede & pharmaque lors qu'il enuoye à chacun son supplice & aduersité, combien que toutesfoys il ne bail-

*Nous ne
pouuons iu
ger des fais
de Dieu.*

*Dieu seul
cognoist le
temps oportun & conuenable
pour punir
les delitz
des hōmes.*

le pas tousiours la medecine par mesme dose, & egale mesure, & en mesme temps, n'v-
 fant pas de semblables medecines à tous les
 delitz. Mais qu'ainsi soit que la medecine de
 l'ame (qui est appellée droict & iustice) soit
 la plus grande & notable entre tous les arts,

Dieu est le souverain seigneur de toutes choses. Pindare deuant tous les autres le tesmoigne
 quant il appelle Dieu, le souverain archite-
 cté, gouverneur, & Seigneur de toutes cho-
 ses, & le vray autheur de iustice, auquel seul
 appartient de droict de sçauoir, & entendre

quant, combien, & cōment chaque vitieux
 doibt estre puny & chastié. Platon aussi à dit
 que Minos (combien qu'il fust filz de Iuppi-
 ter) fut disciple & apprenti de cest art, com-
 me s'il eust voulu dire qu'il estoit impossible
 qu'aucun peust faire quelque chose parfaite-
 ment es choses iustes, ou pouuoir discerner
 celuy qui faict bien, sinon que prealablement
 il ayt apprins exactement (& comme lon dit)

*Les ordon-
 nances des
 hommes ne
 sont pas
 tousiours
 cōformes
 à la raison.* sur le doigt cest art. Car il est certain que les
 loix & ordonnances que font les hommes ne
 sont pas tousiours conformes à la raison & à
 l'equité, mais il y en a plusieurs lesquelles
 semblent estre ridicules & pleines de moque-
 rie, comme en Lacedemone quant les Epho-
 res sont receuz au Magistrat lon faict publier
 que persone ne soit si osé & hardy de porter
 barbe, & est estroitement enioint & com-
 mandé d'obeir à cest edit. Semblablement
 les Romains quant ilz sont faicts & passent
 maistre

maistre quelqu'un & luy donnent le priuile- *Loix ridi*
 ge de libert , ilz ordonnent que lon couure *cules des*
 de menu  paille le corps de ceulx qu'ils mai- *Romains.*
 strisent. Mais quant ilz font leurs testamens
 ilz en ordonnent aucuns pour estre leurs he-
 ritiers, & aux autres ilz delaisent leurs heri-
 tages & leur donnent puissance de les ven-
 dre. Cela ne semble il pas bien plein de mo-
 querie ? Mais la plus inepte loy qui ayt iamais
 est  promulgu e c'est celle de Solon par la- *Loy de so-*
 quelle il ordonna que cestuy-la qui en vne se- *lon inepte*
 dition & emeute populaire ne se seroit joint *sansraison.*
   l'une ou   l'autre partie, & qui ne se seroit
 point mesl  en la dissension ciuile mais s'en
 seroit separ , que tel fust tenu & reput  tou-
 te sa vie infame ayant merit  d'estre priu 
 de tout honneur, tant & si longuement qu'il
 viuroit. Mais qui est-ce qui pourroit rac pter
 toutes les autres moqueries & vanitez qui se
 retrouuent en leurs loix & ordonnances les-
 quelles ne sont aucunement conformes au
 desir &   l'intention du legislateur, tellem t
 qu'il ne se trouue personne qui puisse bi  en-
 tendre la raison d'icelles ne pourquoy elles
 ont est  escriptes : Quelle merueille est-ce
 d cques de voir les choses humaines si enue-
 lop es de grosses & espoisses tenebres, qu'il
 ne nous est loisible de parler de Dieu, ne de
 nous enquerir pourquoy il punist, & chastie
 aucuns des iniustes & flagitieux plustost que
 les autres ? Or ces choses ne sont dictes sous

couleur & pretexte de tergiuerfation ains
 plustost auec toute submission & obeiffan-
 ce, à fin que ce propos, comme regardant le
 port s'estende plus librement pour faire preu-
 ue de ceste doubte. *Dieu est cõ* Considerer donc en pre-
me l'exem- mier lieu que Dieu (selon l'aduis & opinion
plaire de de Platon) c'est mis & colloqué au meillieu
toutes cho- de toutes choses comme l'exemplaire d'i-
ses. celles à fin que l'humaine vertu (tant debile
 en soymesmes que rien plus, & qui luy est
 toutesfoys aucunement conforme) eust quel-
 le peust ensuyure de toutes ses forces & puis-
 sances. Car comme ainsi soit que la nature
 de toutes choses fust confuse, elle eut tou-
 tesfoys ce commencement, que par vne sem-
 blance & cognation de la diuine vertu &
 Idée celeste, elle fut transformée, & fut faicte
Le monde. monde, par l'aspet & cõtemplation duquel
 cest homme la afferme nostre nature estre e-
 leuée. à fin que la belle & pure ame & bien
 ordōnée peust auoir chose qu'elle peust choi-
 sir par la contemplation de ce qui est le plus
 emerueillable soubs le ciel, & aymer les cho-
 ses pures & nettes, & par mesme moyen fuir
 & eiter leur contraire comme l'origine, sour-
 ce, & commencement de l'erreur vniuersel.
Comment Or l'hõme ne seroit mieux entendre ce qui
l'hõme peut est plaisant & agreable à Dieu ne mieux
iouyr & a- iouir de la fruition d'iceluy, qu'en imitant &
auoir la iouir de la fruition d'iceluy, qu'en imitant &
fruition de suiuant les bõnes & sainctes œuures d'iceluy
Dieu. il aspire tousiours à vertu comme au blanc &

but à luy destiné. Parquoy quāt nous voyons qu'il temporise en la correction des mal vians, nous deuons considerer que cela n'aduiuent pas qu'il craigne d'encourir le crime & defaut d'erreur, ou de se repentir de la celerité hastiue de l'animaduersion & chastiment, mais ie regarde bien plus auant, car c'est pour nous oster tout moyen de brutalle ferité & appetit de vengeance desordonnée, nous enseignant par cela que nous ne deuons pas prendre vengeance de ceulx qui nous ont fait quelque tort, lors que nous sommes encores tous allumez de cholere & que la fureur bouillonne encor dedans noz entrailles ainsi que si nous voulions rassasier la faim ou la soif: car si elle n'est cohibée elle suppedite incontinent la partie raisonnable. Mais nous sommes admonestez d'ensuyure sa douceur, clemence, & mansuetude, & à prendre à ne nous venger ains de temporer & attendre le temps opportun & l'heure consultrice, de peur qu'une repentance inutile & tardiuue nous ensuiue. Car mieux vaudroit, & seroit moindre peril (comme disoit Socrates) de cheoir & tōber dedās vne eau violente & rapide & se commettre à l'impetuositē de ses flots, que de venir en la puissance, & tomber à la mercy d'un sien parent (qui ne peult bien commander à sa cholere) iusques à ce que son sens bouillant soit rassis & refroidy. C'est ce que disoit

Pourquoy Dieu retarde de la punition des mal vians.

L'utilité qui nous prouient à cause de ce retardement

Dire de Socrates.

Thucidyde Thucydide, que non pas quant les passions sont accompagnées de soudaine vindicte, mais quant elles en sont eslongnées qu'alors lon peut facilement discerner la chose vertueuse & droicte d'avec la tortueuse. Car cōme le courroux & la cholere occupans la partie raisonnable font perpetrer (selon Melanthius) choses vilaines & indecentes, aussi la raison ayant chassé la fureur & osté toute autre maladie d'esprit, faict & accomplist les choses iustes & moderées. Et mesmes les auditeurs sont aussi renduz benigns, par les exemples pleins de douceur & d'humanité, cōme lon racompte de Platon, lequel ayant quelquefois leué vn baston pour en frapper vn sien seruiteur, il demoura ainsi longuement arresté, qu'en ceste sorte & maniere il domptoit & reprimoit sa cholere. Aussi vn iour estant Architas aux champs, & considérant la negligence de ses seruiteurs il fut grādemment contre eux irrité pour leur ignaue & nonchallance, & toutesfoys il ne leur fist aucun mal ne desplaisir, mais sentant vne violente cholere qui bouillonnoit en luy, print seulement congé d'eux leur disant à Dieu, & qu'il estoit courroucé. Parquoy si la remonstrance & le dire des hommes sages digne de memoire, peult amortir & estaindre le feu allumé de la cholere, il est beaucoup plus que raisonnable que quant nous considerons le souuerain Dieu qui ne

L'ire trouble la raison.

Humanité de Platon.

Douceur d'Architas enuers ses seruiteurs.

crainct personne, & n'a affaire d'aucun & *Les humains*
 lequel ne peult iamais se repentir, quant *doivent en-*
 nous le voyons (dy-ie) suspendre & diffe- *suiure la*
 rer sa vindicte & attendre patiemment le *mansuetu-*
 temps opportun & l'heure conuenable pour *de & cle-*
 faire la punition des delitz, nous le deuons *mence de*
 imiter, estimans la mansuetude & toleran- *Dieu.*
 ce estre vne particule de la diuine vertu,
 laquelle Dieu demonstre quant en punif-
 fant il en corrige peu, mais en differant la
 punition & chastiment, il ayde & aduertist
 plusieurs. Il est aussi besoing que nous
 considerions la iustice humaine auoir ses
 loix, lesquelles ordonnent ce que chascun
 malfaiçteur doit souffrir pour ses fautes
 commises, car aussi elles ont borné & limi-
 té la peine deuë à chascune offense & trans-
 gression, laquelle il n'est loysible de trans-
 gresser. Et pour ceste cause les humains ob-
 seruent & gardent les iugemens publiques
 à fin de cohiber les vices & les reprimer.

Mais il fault bien autrement iuger de Dieu *Autre rai-*
 car quant il a ordonné en luy-mesmes d'af- *son du re-*
 fliger l'aine pecheresse, il penetre bien plus *ardement*
 auant, & discerne les affections & chaf- *de la peine*
 cun, considerant sagement ceulx qui doib- *des mal vi-*
 uent vser de respicence ausquels il donne *uans Dieu*
 temps de s'amender & de changer leur vie *tres sage en*
 a vne meilleure. Mais quant il preuoit qu'il *considerit*
 n'y a aucune esperance d'amendement, & *les faulces*
 changement de vie, mais que la malice se *des homes.*

Pourquoy Dieu suspend la vindicte des meschans. continuë & augmente, il punit pröptement sans attëdre qu'elle präne plus grad accroissement. Mais pource qu'il cognoist tresbien des la creatiö des ames quel chemin elles doiuent prädre, sachät bien ce qui est de bon & geneux en icelles, & par mesme moyen ce qui y est debile & fragile. Et pource qu'il cognoist la malice n'estre naturelle mais prouenir d'un mauuaisnutrimët ou de mauuaise cöuersatiö, & qu'il scait bië ceulx qui peuuent estre gueriz & reduits au droict chemin, & ramenez à la meilleure voye, cela est occasiö qu'il ne punit pas tousiours d'une mesme sorte, car ce qu'il cognoist estre du tout icurable il le coupe soudainemët & luy rompt le fil vital, à fin qu'il ne gaste & corrópe les autres. Mais ceux qu'il void auoir failly par ignoráce il leur donne tēps de se changer & amender. Mais s'ilz perseuerent en leurs trangressions, il les punit aussi finablement, & s'il attend & tempore de les chastier, ce n'est pas qu'il ayt doute qu'ils se puissent enfuyr ou eschapper. Or ie vous prie considerer maintenant qu'elz changemens & quelles mutations sont aduenues en la vie, mœurs & cöuersations des humains, & combien il y en a lesquelz d'une meschante & malheureuse vie se sont tournez & conuertiz à vne honeste maniere de viure. C'est d'ou est dicte conuersion quant & change quelque vn se detournant des vices prend vne mët de vie. meilleure & plus salutaire façon de vie. Et

pour ceste cause ie pense que les anciens ont failly en ce qu'ils ont fabulé de Cecrops, quāt ilz ont acertené que d'un bon & doux Roy il est deuenu cruel & inhumain tyran, car il est au contraire, pource qu'au commencement de son regne il fut fort aspre & terrible, mais par apres il deuint debōnaire, paisible, & gracieux. Mais si cela est incertain, nous sçauōs toutesfoys de verité que Gelo & Hiero tous deux Siciliens, & Pysistrat filz d'hippocrate, cōbien qu'ilz eussent vsurpé leurs Royaumes par vn cōmēcement tyrānique estās indignemēt paruenuz au Magistrat, & rāpez illegitimemēt par moyēs illicites à la royale dignité toutesfoys ilz furēt finablement fort bōs Princes & biē moderez, lesq̄ls apres auoir faict de tresbōnes & tresvtils loix, par lesq̄lles enseignoiēt le peuple à biē cultiuier & labourer la terre, de ridicules ils les rēdirēt prudēs, & d'oisifs labourieux. Dauātage Gelo ayāt suppedité par forces d'armes les Chartaginiēs & les ayant reduits à ce point, qu'ils furent contraints de demander la paix, il n'y voulut toutesfoys entēdre qu'avec ceste cōditiō que par le traicté de ladicte paix il fut expressement porté q̄ de la en auāt lesdits Chartaginiēs n'imoleroient plus leurs enfans à Saturne. Il y auoit aussi en leur Cité vn grand Tyran nōmé Lydiades leq̄l estāt arresté en ceste delibertiō de chāger sa vie tyrānique, eut en si grāde horreur toute iniustice qu'il restitua & resta-

*Cecrops,
Gelo, Hiero, & Pysistrat, de mauvais tyrās ont esté bons princes.*

Avec quel les conditions Gelo fist la paix avec les Chartaginiens.

blit aux Citoyens leurs loix municipales, & *Lydiades* qui plus est en bataillant virilement contre *destyrā* fut les ennemys de la Patrie, il fut tué & *bon prince*. rut genereusement pour le salut & defense de ses Citoyens. Mais aussi si lon eust fait *Milciades*. mourir *Milciades* lors qu'il exerçoit la tyranie en Cherronese, ou *Cymon*. pour son forfait de l'inceste compagnie de sa sœur, ou *Themistocles*. qui auoit plus fait de ieunesses que nul autre comment eust peu escrire deux *Alcibiades*, disant. Les excellens *Marathones* & *Eurymedontes* ne nous defaillēt maintenant, ny semblablement la gentile & accorte ieunesse des *Cecropides Atheniens*, laquelle a aquis la gloire & victoire de liberte.

Les hōmes d'excellent esprit faillent biē souvent. Car il est tout certain que bien souuent les genereuses & excellentes natures faillent, & se fouruoyent quelquefoys, ne se pouans contenir en repos pour la trop subtile vehemence de leurs grands esprits, mais ilz fluctuent comme dedans vne mer, & sont instables tant qu'ilz soient paruenuz aux mœurs plus modestes & tēperées. Ou tout ainsi que l'ignorant de l'agriculture, quant il voit vne terre toute couuerte de ronces, & buyssons, & remplies de plantes sauuages, arrousee de diuerses fontaines & fleues, environnée de matays: il la mesprise & contemne, mais au contraire le diligent & expert laboureur iuge incontinent que toutes

Les choses la, sont signes & indices de terre
 grasse & fertile, aussi les grandz & genereux
 espritz produisent souuēt des affections fort
 estranges & absurdes lesquelles nous iugeōs
 incontinent deuoir estre deracinées & arra-
 chées. Mais le bon & souuerain iuge cognoif
 sans ce qui y est de bon, attend benignement
 & patiēment, l'aage, la saison, & l'heure coo-
 peratrice de la vertu, & le temps que la na-
 ture doibue rendre le fruit conuenable &
 opportun. Et la chose est ainsi. Mais ne vous
 semble il pas qu'aucuns des Grecz ont eu bō
 aduis, & ont fait prudemment quant ilz
 vous ont transcrit la loy des Aegyptiens, la-
 quelle commande que la femme grosse &
 enceinte soit gardée en prisō iusques au tēps
 de ses couches & de l'enfantement? Et ilz sou-
 stenoient la chose estre en ceste sorte. Mais
 ie leur ay inferé. Si donc l'enfant qui n'a en-
 cores esté produict sur la terre, ains est caché
 es entrailles & en la matrice de sa mere, le-
 quel peult par succession de temps mettre
 en lumiere qu'elque bon cōseil ou autre cho-
 se digne de memoire. Ie vous demande, Ne
 vault il pas mieux que la peine de la mere
 soit differée & la punition retardée que d'v-
 ser d'une vindicte soudaine & accelerée? La
 chose me semble estre en ceste sorte. Et que
 vous en semble il ô Patrocles? Il est ainsi dist
 il. Mais aussi cōsiderez, que si Denys eust esté
 puny des le commencement qu'il deuint ty-

*Dieu co-
 gnoist l'heu-
 re opportu-
 ne pour pu-
 nir les de-
 lectz.*

*Loy des A-
 egyptiens.*

*L'vtilité
 qui est pro-
 uenue de
 Denys, de
 Cassandre,
 & perian-
 dre.*

ran, que nul des Grecz eust habité au pays de Sicile, car sans layde dudict Denys ilz eussent esté tous chassés & banniz par les chartaginiens. Et maintenant ilz est tout certain que les Grecz n'habiteroient poinct la Province d'Apollonie, d'Anaçtore, de Leucadore, & de Cherronese si periander eust esté promptement saccagé au cōmencement de sa tyrannie. I'estime aussi que la punition de Cassander ne fut différée par autre cause sinon afin que la ville de Thebes fust de rechef habitée, pour autant que les gendarmes mercenaires qui spolierent le temple avec luy, & desquelz plusieurs passerent au pays de Sicile avec Timoleō, apres qu'ilz eurent defaict les Chartaginiens & du tout aboly leur tyrannie, ilz s'entredesirerent eux-mesmes & perirent malheureusemēt. Car il est tout certain que Dieu en neglige & laisse la aucuns, & pour ceste cause leur pardonne, mais c'est afin qu'il puisse punir les mal conditionnez avec les flagitieux, lesquelz il abolist finalement (comme il fust respondu par l'oracle) ostant la memoire d'eux de dessus la terre. Ce que lon a veu aduenir à plusieurs tyrans. Car tout ainsi que le fiel du Serpent appelé Hyena ou Amphisbena, & le coagule ou prezure d'un poisson appelé Phoca, & plusieurs autres bestes sauuages cōtiennēt en soy quelque chose vtile & salutaire aux maladies humaines, aussi bien souuent Dieu enuoye a

Les mauvais s'entredesfont eux-mesmes.

Le fiel dau cūs serpens fort vtile en medecine.

ceux qui ont befoing de chastimét, vne amer-
tume inexorable d'un tyran, ou vne seuerité
intolerable d'un mauuais Prince & fascheux
& ne desiste iamais d'affliger tant qu'il ait o-
sté le mal, & du tout purgé la maladie. Phala-
ris aux Acragantins ou Aggringentins, &
Marius aux Romains, fut vn tel pharmaque. *Ceulx qui*
Et mesmes l'oracle respondit publiquement *ont befoing*
aux Sicyoniens que leur Cité auoit grand be- *de chastim-*
foing de correcteurs & flagellateurs, d'autant *ment, ionz*
qu'ilz auoient priué d'honneur vn ieune hō- *corrigez*
me nommé Teletias qui auoit merité la cou- *par les mes-*
ronne aux ieux & tournaiz Pythiens, & luy *chans.*
auoient preferé Cleonore leur concitoien *Respōce de*
combien que immerent. Mais aussi quant *l'oracle aus*
Orthagoras eut domination sur les Sicyo- *sicyoniens*
niens, & apres luy, ceux qui avec Miro & Eli-
sthenes eurent l'empire & puissance, mode-
rerent l'intéperance d'iceux. Mais les Eleo-
néens n'estans purgez de sem blable pharma-
que perirent totalement. Et pour ceste cause *Dieu bien*
escoutez homere disant, que bien souuent *souuēt par*
d'un mauuais pere il vient & procede vne *bonne aux*
bonne lignée. Et il aduient quelquefoys que *meschans i*
celuy qui n'a iamais commis chose digne de *desquelz il*
memoire, a toutesfois engendré vn bon filz, *cognoist*
cōme ceux qui sont descenduz de Sisyphus, *qu'il doit*
d'Antolycus, & Phlegius, ilz ont flory en repu *sortir vne*
tatiō de grādz & bons Rois mesmes pericles *bonne li-*
Atheniē à esté extrait d'une tres vitieuse race *gnée.*
& à esté né en vne maison fort mal renōmée

Haine du pere de Pompée. Et a Rome le grand Pompée a esté filz de Strabon lequel à esté tant hay du peuple Romain qu'estât mort il fut foullé de leurs piez & priué de sepulture Or la chose ne doit sembler estrange si comme le laboureur n'arrache pas les espines deuant qu'il ait cueilly les asperges, & ceulx d'Afrique ne bruslét pas les sermens deuant qu'ilz ayent recueilly le fruit apellé Ladanum, ausi Dieu n'estain point & abolist du tout la mauuaise & vicieuse lignée d'un sang roial deuant qu'il en soit sorti quelque bõ fruit. Car ausi il a esté plus profitable aux phosences de perdre plusieurs bœufz & cheuaux par iphitus, & lor & argét de Delfe auoir esté pillé & emporté, qu'Ulyses & Asclepius eussent failly d'auoir esté produictz sur la terre, & mesmes plusieurs autres lesquelz estans fortiz de vicieux parés, ont toutesfoys esté vertueux. Ne fault il dõc pas iuger estre beaucoup meilleur d'attēdre le temps opportun & conuenable pour punir les flagitieux que d'accelerer inconsultement la punition? L'exemple de Calippus seruira, lequel soubz pretexte d'amitié aiat pro-ditaiement tué & meurtri Dion, ne porta pas la peine loing, car il fut tué sur le champ (& tout à l'instāt) de la dague mesme de laquelle il auoit commis le meurtre. Et vne statue erigée en la place de la ville a vne deesse, tūba sur le meurtrier de Micus Argine, lequel demoura accablé deffoubz. Dauantage nastu

Ladanum est vne espece d'odoramēt qu'on cueult d'un arbrisseau nommé Cisthosou hypocisthis sensible à un grenadier.

Plusieurs autres lesquelz estans fortiz de vicieux parés, ont toutesfoys esté vertueux. Ne fault il dõc pas iuger estre beaucoup meilleur d'attēdre le temps opportun & conuenable pour punir les flagitieux que d'accelerer inconsultement la punition? L'exemple de Calippus seruira, lequel soubz pretexte d'amitié aiat pro-ditaiement tué & meurtri Dion, ne porta pas la peine loing, car il fut tué sur le champ (& tout à l'instāt) de la dague mesme de laquelle il auoit commis le meurtre. Et vne statue erigée en la place de la ville a vne deesse, tūba sur le meurtrier de Micus Argine, lequel demoura accablé deffoubz. Dauantage nastu

Exemples des meschans qui ont esté puniz soudainement.

pas bien entendu (Patrocles) ce qui est autre-
foys aduenu a Bessus, Pæon, & Aristō Oetheé
cappitaines de gendarmerie ? Nenny (respon-
dit il) mais ie le desire bien sçauoir. Ie te dy
dont, qu'Ariston aiant par la permission des
tyrans rauy & emporté les richesses du cabi-
net d'Eryphile & iceluy donné à sa femme,
qu'vn iour aduint que le filz estant fasché cõ-
tre sa mere mist le feu dedans la maison & la
brusla, & tous ceulx qui estoient dedans.

Et Bessus ayant tué son propre pere fust lõ-
guement caché, mais comme il estoit vn iour
en vne hostellerie il abbatit de sa picque vn
nid d'arõdelle & tua les petitz apres les auoir
foullé avec les piedz. Dequoy tous ceux qui
lors estoient la presens furent fort indignez,
s'enquerans comment cest homme auoit osé
perpetrer vne si abominable meschanceté.
Pource (dist il) que long temps à quelles ont
porté tesmoignage contre moy, cryans que
iay tué & occis mon pere, Dequoy tous ceux
qui ouyrent ce propos furent grandement
emerueillez & en firēt rapport au Magistrat,
& estant la verité de ce faict confesée par
iceluy Bessus & auerée, il recut la punition
de sa forfaiture. Iay recité ces exemples afin
qu'entendiez pleinement les causes pour les
quelles la peine est quelquefois differée & la
punition des mal viuans retardée. Et le sur-
plus entendez le de hesiode qui a dict que la
soudaine vindicte est imitatrice d'iniustice & que la su-

*Merueil-
leux exem-
ple de Bes-
sus.*

*Hesiodo dit
que la su-*

sa contemporaine, procedante d'une mesme
fouche disant que le mauuais conseil est cho
se tres dangereuse a celuy qui le conseille, &
que celuy qui dresse embusches a vn autre il

*La mous-
che cantha-
ris porteen
soy le reme-
de de sa poi-
son.*

se prend luy mesmes au piege. Or tout ainsi
que la mousche appellée Cantharis produist
le remede de la poison quelle porte d'elle
mesme, lequel antidote est assemblé d'une
nature & qualité contraire a son venin, aussi
la malice est de ce naturel quelle est rousiours
accompaignée d'un remords, qui l'espoint le
quel ne la laisse en remede non point seule-
ment quant elle à perpetré le mal, mais prin-
cipalement elle est punie quāt elle faict l'of-
fense. Car comme chacun flagitieux estant

*La malice
s'afflige el-
le mesme.*

mené & conduict pour receuoir le dernier
supplice, porte sa croix en son corps, aussi la
malice de sa nature se donne la peine à elle
mesme apportant vne vie onereuse & pesan-
te, pleine de grandes calamitez, des peurs &
craintes innumerables, des passions & pertur-
bations ennuieuses, repētances, & regretz
infiniz qui ne la desaccompaignent iamais
non plus que l'ombre le corps. Mais aussi il y
en a beaucoup qui ressemblent aux enfans,
lesquelz quant ilz veoient es theatres & lieux
publicques les flagitieux vestuz & aornez de
robbes precieuses & de manteaux descarla-
te, couronnez, se resiouir, & follastrer, ne ces-
sent de les regarder, contempler, & admirer,

les reputans bien heureux, sans toutesfoys *Beaucoup*
 considerer de quelz esguillons ilz sont stimu *de choses*
 lez, & de quelz fleaux ilz sont battuz & frap- *semblent a-*
 pez, & de quelles furies ilz sont agitez. Car il *voir belle*
 y en a plusieurs qui aians des maisons magni *apparence*
 fiques & palais superbes, des seigneuries, prin *de felicité*
 cipautez, & potentatz, desquelz toutesfoys *par dehors*
 lon ne scait la peine & l'ennuy qu'ilz endu- *or par de-*
 rent iusques a ce qu'ilz soient decedez, ou a *dans sont*
 tout le moins tombez en quelque defastre, *pleines de*
 & defortune, lesquelles choses lon peult bié *tout ma-*
 appellé non pas la peine, mais la fin du suppli *lheur.*
 ce & tourment.

Car tout ainsi que herodique Sillym- *La mort*
 brian estant tombé en vne maladie incu- *des mes-*
 rable appellée phtisique passion, & eust *chans n'est*
 le premier autheur (Platon) vse de medecine *pas la pei-*
 pour curer ceste maladie, en quoy faisant tât *ne, mais la*
 s'en fallut qu'il se guerist, qu'il ne fist autre *fin de la*
 chose que rendre la maladie plus longue, nō *peine.*
 seulement a luy mais aussi a tous ceux qui se- *Le remede*
 roient inconuenientez de ceste passion, & *inuenté par*
 qui vouldroient vser de ce Regime par *herodique*
 luy inuenté: il est ainsi des mal viuás lesquelz *silymbrian*
 quant ilz ne sont soudainement puniz sem- *contre la*
 blent auoir euté la peine presente non point *phtisique*
 apres long temps, mais en vn bien long in- *passion luy*
 tervalle de temps, ilz soustiennent & prolon *apporta*
 gent la vindicte, laquelle n'est differée mais *plus de mal*
 bien prolix, car non seulemēt en vieillissant *que de bié.*
Les mes-
chans vieil
lissent avec

ilz sont corrigez, mais (qui pis est) ilz vieillissent avec grand ennuy & cruciat duquel ilz sont assiduellement tourmentez. Tellement que quāt au regard de nous autres terrestres, ie maintiens que les flagitieux sont puniz & chastiez par longue espace de temps, pource que quant à Dieu, tout le temps de la vie humaine n'est rien non pas seulement vn petit moment. mesmes trente ans ne luy sont pas tant deuant luy comme vn petit point de temps deuant nous, tant s'en faut que ie vueille dire comme vne heure du matin. Et pour ceste cause les mal viuans & flagitieux durant le temps qu'ilz courent la poste de ceste vie mortelle, ilz sont toutesfoys ainsi cōme s'ilz estoient tousiours detenez & gardez en vne tenebreuse & obscure prison sans esperance de se pouuoir aucunement sauuer. Et combien que ce pendant ilz trafiquent & semblent faire grande chere & iouyr a pleine voile du comble de leurs plaisirs mondains, aians en desdain & mespris les bonnes doctrines, ilz ne different toutesfoys en rien des criminelz & malfaiçteurs qui sont gardez en prison iusques a l'heure qu'ilz reçoivent le dernier supplice & salaire de leurs demerites, combien qu'aucunefoys eux mesmes ayans desia presque la corde attachée a leur col ne laissent de iouër, gaudir, chanter, & s'esbatre. Car qui est ce qui pourroit empescher ceux qui sont detenez prisonniers

Tout le tēs de la vie humaine deuāt dieu n'est pas vn petit moment de temps.

Quelle ioye que semblent auoir exterieurement les mal viuans ilz sont toutesfoys cōme s'ilz estoient detenez en prisons obscures & tenebreuses q̄lque bonne mine qu'ils facent.

attendans la punition meritée par leurs crimes, auoir neantmoins opiniõ qu'ilz ne sont en aucun danger & de n'en croire rien tant qu'ilz reçoient la peine deuë à leurs desertes? Qui pourroit aussi empescher ceulx qui ont beu de la poison & qui se pourmenent attendans que les cuisses & iambes leur soiẽt enflées, estre toutesfois arrestez en ceste opinion qu'ilz n'endurent aucun mal tant que le fil vital leur soit coupé, & qu'ilz rendent le dernier soupir, si nous estimons le dernier temps du supplice estre peine & trauail, sans mettre en compte les passions, les craintes, fraieurs, espouuentemẽs, & autres perturbations de l'esprit qui ne les laissent en repos mais les agitent & tormentent incessammẽt & ausquelles choses chacũ flagitieux demeure tousiours subiect & lié? Certainemẽt c'est tout ainsi que si nous disions que le poisson qui a esté pris a l'hain & amesson ne fust pas prins deuant que nous le vissions desentraillé & rosti sur la grille ou fricassé dans la poêle. Car tout mal viuant qui est detenu par iustice combien qu'il ait esté apposté & amorcé de la douceur & illecebres de ses meffaits en les perpetrant, toutesfois quant il vient a sentir vn remords qui l'espoint, & la conscience aggrauée & appesantie d'vne infinité de vices, il montre qu'il a ressemblé au poisson appelé Thomine quant il rompt & fend lentemẽt les ondes de la mer puy tout sou-

*L'audace
des pechez
qui est au
commence-
ment vio-
lente s'a-
mortist a la
fin.*

dain il est prins d'un peſcheur. Car ceſte audace temeraire, effrenée, & violente eſt prompte & ſoudaine a perpetrer les maux quant elle eſt deſtituée de bon iugement elle ſuccombe incontineſt aux craintes, ſuperſtitions & perturbatiōs d'eſprit. Parquoy Steſichore à elegamment feint vn ſonge de Clitemneſtre qui n'eſt mal conſonant à la verité, quāt il l'introduiſt parlant en ceſte ſorte.

J'ay veu vn dragon paiffant, ſe traifner & cou-

Les meſchans ſont toujours en crainte, & fort tourmentez de viſions & de ſonges. l'er, de la teſte duquel c'eſt apparu le Roy Pliſthenides Car les viſions des ſonges & les eſpouuantes des ſpectres, fantoſmes, oracles, & autres portentes que l'on iuge aduenir diuinement, donnent grande frayeur, & engendrent horreur & crainte a ceulx qui ſont enſeueliz en leurs pechez.

Terrible ſonge d'Apollodore. On recite d'Apollodore lequel ſongea vne nuit que les Scythes l'auoient eſcorché & mis en morceaux, & fait cuire & bouillir ſon cœur dedans vne chaudiere, lequel parlant diſoit, ie ſuys cauſe de tout cecy. Et il veioit ſes filles toutes environnées de fiâmes ſauter a l'entour du feu ſemblablement hipparchus filz de Piſiſtrat ſongea vn peu auant que mourir que Venus luy reſpandit vne pleine fiole de ſang lequel elle luy ietta contre la face. Et les amis de Ptolemée ceraine, ſongerent qu'ilz le voioient eſtre violemment tiré en iugement, & que ſa cauſe eſtoit décidée deuant des loups & vaultours qui diſtri-

buoient ça & la sa chair à ses ennemis. Mesmes Pansanias apres auoir inhumainement tué Cleonice vierge de Constantinople, l'ayant outrageusement forcée & violée fust toujours depeuys tourmenté de terribles visions sans auoir repos en dormant, car il songeoit toujours qu'il la veoit, laquelle luy disoit. Il fault que tu cõpares en iugement a fin que ton tort soit cogneu & manifesté a tous. Et ne cessoit ce spectre de continuer & s'appatoistre qui troubloit & tourmentoit sans fin & sans cesse Pansanias, par continuelles terreurs & espouuentemens, de sorte qu'il fust contrainct de quitter & habã donner son pays au moyen dequoy il s'en alla en heraclee en vn lieu ou estoient eppiées les ames des trespassez. Auquel lieu apres auoir faict plusieurs sacrifices aux dieux sousterrains il euoqua l'ame de la pucelle. Laquelle luy predist la fin de ses maux debuoir estre quant il seroit allé en Lacedemone. Ce qu'il accomplit soudainemēt, mais il n'y fust pas plustost paruenü qu'il ne rendit l'esprit.

Et pour ceste cause s'il estoit ainsi qu'apres la mort l'ame ne fust rien, & que la mort fust la fin des biens & des maux lon poutroit dire avecque plus grande raison que Dieu seroit plus fauorable, & feroit plus de grace aux mauuais qu'aux bons, & vertueux, quant par la mort suruenante ilz

Horrible
songe depã

Apparitiõ
de Cleonice
à Pansanias
en dormant.

L'immorta
lite de l'a-
me.

cesseroiét de mal faire, & leur seroit vn grãd
 aduantage d'autant qu'ilz demeureroient e-
 xempts des longs trauaux de ce monde pour
 estre en repos a perpetuité. Car si quelcun
 vouloit soustenir que les meschans n'eussent
 point d'autre peine & punition en ceste vie
 mondaine fors que ce remords, & recorda-
 tion de leur transgressiõ, de laquelle ilz sont
 incessamment tourmètez, ce seroit vne cho-

Les mes- se fort vaine & sterile n'apportant rien de
chans ont bon, n'aucune vtilité de tant de batures &
corrigez des assautz ; mais il cognoistroit certainement
ce moi, de leurs ames estre par la propre raison cruciées
icy. & tourmentées. Ce seroit tant ainsi que ce
 qu'on racoinpte de Lysmas lequel estant ex-
 tremement alteré de soif, fut contrainct de
 se rendre & mettre en la puissance, des Ge-
 tes ses ennemys pour auoir vne foys d'eau a
 boire Lequel tost apres se voiant priué de
 liberté & reduict en seruitude, il dist en se cõ
 plaignant à moy chetif & malheureux qui
 pour vne tant petite & tost passée volupté
 ay perdu vn si grãd Roiaume : Or il est tout
 certain qu'il est bien difficile de resister à la
 necessité des naturelles affectiõs. Mais quãt
 l'homme à commis quelque mauuais acte e-
 nu de Roy, stant à ce incité par auarice & conuoitise d'ar-
 gent, ou par enuie, ou volupté venerique,
 puis quant les passions sont refroidies, &
 qu'avec le temps il vient a considerer les or-
 dres & infames perturbations d'improbité,

Regretz de
Lysmans
estant deue
nu de Roy,
serf.

& iniustice luy demeurer sans qu'il reste rien *Les mes-*
 de bon, d'honesteté, ou vertu, n'est il pas vray *chans sont*
 semblable qu'il tombe en vne grande perple *fort affli-*
 xité d'ennuys, de cognoistre auoir esté seduit *gez du re-*
 d'vne vaine gloire & s'estre l'aisé emmener *mords de*
 a l'habandon de ses voluptez vilâines & infa *leurs conf-*
 mes, & auoir peruertit & renuersé les plus *ciences.*
 grandz biens qui puissent estre entre les hu-
 mains assauoir iustice & pieté, & auoir souil-
 lé, pollué, & maculé sa vie & son honneur d'v-
 ne vilaine infamie & turpitude, & autres in-
 fames & deshonestes perturbatiōs? Or tout
 ainsi que Simonides en se iouiant & raillant *Dire de Si-*
 disoit qu'il auoit deux escarcelles, en l'vne *monides.*
 desquelles il mettoit son or & son argent, &
 en l'autre ses biensfaictz & grandz mercis,
 qu'il trouuoit la premiere bien souuent plei-
 ne mais que l'autre estoit tousiours vuide,
 que le semblable aduenoit aux mal viuans,
 lesquelz quant ilz viennent a considerer leur
 malheureuse vie ilz la trouuēt vuide de tout
 bien & de bonne grace, & habandonnée de
 toute bonne esperance, mais pleine de tri-
 stesse, crainte, suspition, & desloiauté. Et com-
 me Ino a de coustume d'estre introduicte es *Les mau-*
 theatres se repentant de sa mauuaise vie pas- *uais sont*
 sée, parle en ceste maniere. ha cheres compai *tousiours*
 gnes comment ay ie demeuré au palais, & *en tristesse*
 Roiale maison d'Athamas ne faisant riē de *quelque bō*
 bon, ne de vertueux? *visage que*
 Or il seroit bien expedient que le mal *ilz facent.*

conditionné pensast en luy mesmes la maniere de chasser les vices d'avec soy, & en abolir du tout la memoire, de purger & nettoyer la conscience, & donner congé aux vices avec amendement & changement de vie. Car ceulx qui laissent la malice prendre pied sur eux, ne peuuent auoir rien de bon, de ferme, ne stable, si nous ne voulions dire que ceulx la sont sages qui commettent iniustice. Car lors que tu verras les richesses, & les voluptez s'entre-faire la guerre, ou que tu trouueras enuie auoir prins siege avec la malignité, & si tu veux considerer de pres, tu trouueras toute malheureté cachée la dessoubz, avecq ce pa-

Ou il y a vn vice ca resse, crainte de mort, & vn grand, & *vehement* excès de perturbations, de for-
ché il y en te qu'ilz craignent aussi bien ceulx qui les
a aussi plu- louangent, que ceulx qui les vituperent, de
sieurs. pœur qu'ilz ont qu'ilz les vueillent circon-
 uenir, & deceuoir, & lors ilz dissimulent,
 & font semblant d'estre fort contraires aux
 meschans afin qu'ilz soient veuz donner
 louange a ceux qui vivent en reputation,
 de gens de bien. Mais l'obstination, &
L'endurcis endurcissement est tout ainsi es mal viuans.
sement des comme la rouille est au fert, lequel si lon
mal viuās vient a toucher rudement il est incontinent
ressemble à rompu.
la rouille Et pour ceste cause quant les vicieux a-
du fer. uecq le temps cognoissent quelz ilz sont,

tout soudain ilz tremblent, & estans mar- *Les mal vi*
 riz, & faschez ilz condemnent leur pro- *uans confi-*
 pre vie, & l'ont en abomination. Mais *derans leur*
ie parle des vitieux esquelz il y a encores *meschante*
 quelque esperance, & qui ne faillent que *vie, la dete*
 par opinion, mais ilz rendent fidelement *stent.*
 ce qui leur a esté baillé en garde ou a ga-
 ge, ilz intercedent, & pourchassent pour
 leurs amys, & defendent leur patrie. Ceulx
 la (di ie) par progres de temps, & non pas
 soudainement se repentent de leurs fautes
 commises.

Aucuns faisans bonne mine, en mau-
 uais ieu, se resiouissent, & font grande,
 chere es theatres, mais apres, & à part,
 ne cessent de gemir. Mais ceux qui sont
 deuenuz tyrans, & abuseurs de monde,
 & pipeurs de peuple, & ceulx qui tuent, &
 meurtrissent les autres comme Apollodo-
 re, ou qui retiennent, l'argent de leurs,
 amys comme Glaucus, ceulx la ne se re-
 pentent iamais, & ne sont aucunement,
 faschez, de leurs meschante vie, & mes-
 mes ilz ne se haïssent iamais, car ilz sont
 si bien enseueliz en leurs pechez, & de-
 uiennent en tel degré de folie qu'ilz pen-
 sent ne faire aucun mal, aians ceste opi-
 nion, & lourde fantaisie, que tout ce qui
 plaist aux mal viuans, leurs est aussi loi-
 sible, & permis.

Et portât l'estime q̄ les mal viuás hōmes per-

duz, & flagitieux n'ont besoing qu'aucun ou des dieux ou deshommes(s'il est licite d'ainsi parler)prenne vengeance de leurs forfaitz, veü que leur abominable vie, corrumpee & contaminée de toute impieté, leur sert de bourreau & est trop plus que suffisante pour les punir & chastier mais ie vous pry, confidez, afin que mon discours ne procede plus auät que le temps le requiert lors. Timö dist. Quant a moy ie me contente & suys assez satisfaiät pour le regard de la temporisation & lente tardité de Dieu. Mais maintenant i'ay mis comme en embusche & a lechanguette la derniere doute, pource que nous ne nous sommes beaucoup eschauffez sur le premier propos.

Deuxiesme partie dece traicté faisant mentiö de la punition des enfans pour la faute de leurs peres Mais quant Euripide se complaignant obiecte à Dieu que bien souuent les enfans portent la peine des transgressions de leurs progeniteurs il semble aussi qu'il nous redargue & reprenne en nous taisant. Et la raison est que si ceux qui ont delinquö, ont esté puniz que c'est chose trop eslongnée de raison que ceulx qui n'ont en rien offensé en portent la peine, & payent la folle enchere. Car cela est repugnant à Iustice, & est faire tort à vertu de punir deulx foys d'une mesme chose.

conferme à raison de punir deux fois pour vn mesme delict. ET neantmoins que la diuine vindicte chemine pas a pas en la punition des vitieux quel propos y auroit il d'affliger les innombrables & inculpables, en cöpensant la faulte

par la suspension & retardement de la punition, comme lon racompte d'Æsope, lequel receut grande quantité d'Or de Cræsus pour faire sacrifices solénelz en Delfe, & aussi pour en distribuer & departir à chacun des habitâs de Delfe quatres pieces. Mais luy estant suruenue quelque debat & differéd avec les Delfiques il ne laissa toutesfoys de paracheuer le sacrifice encommencé. Et estimant les Delfiques indignes de l'argent qu'il auoit receu *Mort d'Æsope.* pour leur distribuer, l'enuoya aux Sardinien. Dequoy estans couroucez les Delfiques le cōdemnerent de sacrilege, & le precipiterent du hault d'vn rocher appellé Hyampée. Cela fait Dieu irrité d'vne si abominable meschâceté enuoya la sterilité sur la terre auéc grand nombre de prodigieuses maladies. Dequoy estans fort espouentez les Delfiques, faisoiet proclamer en toutes les assemblées publiques de la Grece, pour sçauoir s'il y auoit aucun qui voulist rien reueler de la mort d'Æsope & s'il trouueroit point quelqu'vn qui voulust souffrir soubz le nom de luy. Finablement il se trouua vn nommé Idmon Samien, mais à grand peine, du tiers degré, de la race & generation qui en rien appartient à Æsope, ains seulement arriere nepueu de ceux qui auoiet acheté ledit Æsope en l'Isle de Samos, lequel ayant porté la peine de ceste faulte qu'il n'auoit commise, la misere cessa, de laquelle les Delfiques auoient esté si longuement affli-

gez. Et de là est venu que lon dit que la peine & punition des sacrileges à esté transférée de Hyampée en Náplie. Mais aussi ceux

Alexandre ruina la Cité des Branchides pour les troubles de leurs predecseurs. qui ayment & admirent Alexandre, (du nombre desquelz nous sommes) ne luy donnent point de louange d'auoir ruiné & mis à sac la ville des Bráchides sans espargner aucun sexe ou aage, estant incité à ce faire par ceste seule occasion, que leurs predecesseurs & ancestres auoient des le temps de iadis pillé le temple de Milese. Et Agathocles tyran de Syracuse ne fist que se railler des Corcyrenses quant ils

Raillerie d'Agathocles en pillant les Corcyrenses. luy demanderent pourquoy il degastoit ainsi leur region sans auoir iamais esté offensé d'eux. Pource (dit-il) que voz peres y ont autrefois receu Vlysses. Mesmes les Ithacenses se plaignans vn iour à luy que la gendarmerie emmenoit leurs bestes, il leur respondit. Et vostre Roy estant venu en ceste Province creua les ieux au Pasteur.

Mais n'est ce pas vne chose beaucoup plus estrange d'Apollo, lequel par vne soudaine irruption & ouuerture de la terre fist engloutir & abysmer toute la region des Pheneates pource que passez estoient mille ans qu'Heracles auoit destróbé le tripode sur lequel se faisoient les diuinatiõs & l'auoit emporté au lieu appellé Pheneum: Mesmes il predist aux Sibarytes qu'ilz ne seroient point plustost deliurées de leurs calamitez qu'ilz eussent appaisé l'ire de Iuno de Leucadie par

troys sacrifices & immolations sanguinolentes. C'est aussi depuis bien peu de temps que les Locrenses ont delaisé d'enuoyer leurs filles vierges au lieu appellé Thria, lesquelles estans desguisées en châbrières cheminoient nudz piedz en récordation de la lasciueté & proteruie d'Aiax, & celles qui estoient les plus aagées estoient comme chambrières sans couronnes & auoient la charges de bailayer & nettoyer tout à l'entour de certain autel qui estoit à Athenes. Comment ces choses la peuuent elles auoir quelque scintilles & apparencę de raison veu que mesmés nous blasmós ceux de Thrace lesquelz pour la vin *Ceux de* dicte d'Orphée battent & fustigent. de ver- *Thrace bat* ges iusques auiourd'huy leurs femmes? Sem- *tent leurs* blablement nous nous mocquons des Bat- *femmes* bares qui demeurent & habitent aux riuages *pour la viu* du fleue. Eridam pource qu'ilz sont vestuz *dicte d'Or-* de robes noires portans encores le dueil de *pheus.* Phaeton. Mais la chose est beaucoup plus ridicule que les hommes qui ont vescu du temps de Phaetó nont point eu compassion de sa calamité & sinistre desadventure, & que ceulx qui ont esté produits sur la terre huict ou dix siecles apres ayant chāgé d'habit pour deplorer sa triste fortune & insperée mesadventure. Mais telles choses sentent beaucoup plus leur follie qu'elles ne sont vitieuses.

Mais aussi commēt ce faict que les ires des dieux sont aucunesfoys soudaines comme

OPVSCVLE

fouldres & ſeuanoüſſent incontinent, & quelquefois long temps apres apparoïſſent ſur les autres & les precipitét au deſordre de toutes calamitez? Or m'eſtant iuſques icy cōtenu à fin de n'eſtre reprins & noté de telz badinages, j'ay bien voulu toutesfois t'interroguer pour ſçauoir & entendre de toy ſi tu pèſes & crois toutes ces choſes eſtre veritables. Lors il me fiſt ceſte reſponce, ſi elles ne ſont toutes veritables, pour le moins il y en a partie d'icelles que ie ſouſtiés ſans aucune doute eſtre treſcertaines. Mais ie te reſpons qu'il t'eſt aduenü en cela tout ainſi qu'a ceulx qui ſont affligez de groſſes fiebures chaudes leſquels eſtans couuerts d'vne ou pluſieurs robes ne laïſſent toutesfois d'eſtre perſecutez d'vne meſme chaleur, leſquelz toutesfois pour l'eſperance du reſfraiſſement il conuiét deſcourir pour eſtre quelque peu ſoulagez. Mais (ſi vous le trouuez bon) laïſſons ce propos lequel ſemble auoir plus d'approches de fables que de contenir en ſoy quelque verité Et à fin que la choſe apparoïſſe claire des le commencement, reduïſons en memoire l'honneur qui à de couſtume d'eſtre fait à ceulx deſquelz les predeceſſeurs ont vſé d'hoſpitalité enuers les dieux, leſquelz ilz ont honorablemēt receuz en leurs maiſons, & nous

La maiſon de Pindare fut reſeruee trouuerōs les ſucceſſeurs de Pindare en auoir eu bonne portion au temps du pillagé de la ville de Thebes. Car qui eſt ceſtuy-la qui ne

prédroit plaisir à vne telle preeminéce d'hō- pour l'hon-
 neur qui a esté si longuement obserué entre neur de luy
 les Grecs, sinon celuy auquel (selon le mesme en la dire-
 Pindare) la froide flâme à fabriqué vn cœur ption & pil
 noir? lage de Tbe

Le laisse maintenant vne semblable manie- bes.
 re de louange obseruée en Lacedemone ou
 apres la musique Lesbienne on solennise la
 memoire de l'ancien Terpandre & laquelle
 coustume est fondée sur vne mesme raison.
 Mais vous autres Philciades ie vous appelle
 maintenant pource que vous vous dictes ex-
 celler & surpasser tous les autres Beotiens à
 raison que vous estes sortiz d'ancienne no-
 blesse, & vous glorifiez enuers les Phocenses
 d'auoir esté extraicts de la race & du sang de
 Daiphatus, maintenant ie parle à vous pour
 me secourir, entendu que les Lycornes &
 Statyleiens font partages de l'honneur de la
 patrie avec les heraclides, & renouellent la
 Stephanoforie ou honneur des couronnes,
 chantans qu'il est fort decent que ceulx qui
 sont descenduz du sang de la lignée d'Hercu
 les soyent honorez d'honneurs solides & fer-
 mes, & qui leur soient plaisans & agreables
 d'autant qu'Hercules ayant fait de grands
 biens aux Grecz n'en auoit receu aucun loyer
 ne salaire. Par hercules (respondit il) tu nous
 as proposé vn tel argumēt & beau deuis, bié
 digne de Philosophie Mais ie prie laisse ceste
 vehemente accusation, & ne prends en la

mauuaise part si ie soustiés que ceux qui sont descenduz de parens vitieux sont quelque-foys puniz, & pour ceste occasion, laisse de te iacter & glorifier de ceste tant honorée noblesse & préeminéce & ne chercher plus d'en

Ceux qui se iactent de la noblesse & vertu de leurs maieures, doiuent aussi participer en la punitiõ de leurs fautes.

estre, louange. Car la chose est bien cõforme à raison que si nous voulons conseruer l'honneur de nostre noblesse & vertu, de n'estre point aussi faschez de la vindicte prouenant des delits de noz maieures, mais pensons que ses choses la sont si coniointes ensemble qu'elles ne vont point l'vne sans l'autre. Car cestuy la me semble bien mal aduisé & mince de bon iugement & despourneu de bon esprit, inconstant contentieux, & repugnant à la diuine volunté, lequel se montre faché de veoir en Athenes ceux qui sont descenduz de Cymon estre en grande reputation d'honneur & de gens de bien: & au contraire ceulx qui ont eu leur origine de Lachare & Ariston, estre en mespris & sans honneur. Car il accuse la diuine bonté quand il void les enfans des enfans des flagitieux vser de bon heur & de prosperité, & au contraire il le blasme quant il void qu'il efface du tout, abolist & oste la memoire de dessus la terre, des hommes issuz d'vne mauuaise race & qui sont d'vne peruerse generatiõ, de sorte qu'il reprend & accuse Dieu quant il afflige l'enfant du pere soit iuste ou iniuste, ou quant il luy enuoye quelque perte & dommage. Et

Dieu ne fait rien que ce qui est licite.

ie t'oppose toutes ces choses pour te seruir cōme de barrières à l'encontre de tans molestes & fascheux accusateurs. Et de la cōme si nous reuenions au premier commencement, reduisons les en meilleur aduis & les retirons des tenebres de ces erreurs inextricables, leur persuadās que Dieu qui est iuste ne peut aussi faire autre chose que ce qui est iuste & de Dieu qui cent, duquel les secrets nous sont incōgneuz. *est iuste ne*
 Car quāt au regard de nous à peine pourriōs *peurriē fai* nous rendre raison ou exprimer la verité des *re qui ne* choses mesmes que nous voyons & experi- *soit aussi iu* mentons tous les iours. Comme pourquoy *ste.* c'est que nous ordonnons les enfans des Phthisiques & hydropiques s'asseoyr, & te- *supersti-* nir leurs piedz dedans l'eau iusques à ce que *tiense cou-* le corps d'edits Phthisiques morts, soit brus- *stume des* lé. Car ils sont fermes en ceste opinion qu'en *hydropi-* gardāt ceste ceremonie, que ladicte maladie *ques à fin* de leurs peres ne peut estre trāsferée en eux. *que les en-* Semblablement pour quelle cause quant vne *fans ne s'en* cheure à entre les dents vne herbe appellée *sentēt point* iringue ou vulgairement vn chardon à cent testes, elle est tousiours suyuie du troupeau *Troprieté* iusques à ce q̄ le Pasteur la luy ayt ostée d'en- *du chardon* tre les dents. Mesmes il se trouue assez d'au- *à cēt testes.* tres choses qui ont des proprietes latentes & secretes, & qui produisent des effets incroyables lesquels par vne merueilleuse celerité ou tardité sont transferées de l'vn à l'autre. Mais Et nous auons de coustume de nous émerueiller

des interualles selon le temps & non pas selon les lieux. Car qui est plus esmerueillable ou la pestilence qui commença en *Æthiopie* & penetra iusques en *Æthenes*, laquelle fist mourir *Pericle* & affligea grandement *Thucydide*? Or si pour les faultes & delits des *Delfiques* & *Sibarytes* la vengeance en est paruenue iusques à leur posterité. Et cela ce fait pource que les puissances sont referées des dernières choses aux premiers, comme si elles auoient quelque cognation & affinité les vnes aux autres, la cause desquelles combien quelle nous soit incogneuë, toutesfoys nous sommes bien certains que iamais cela n'aduient sans raison. Et partant aussi la diuine vengeance se deborde quelquefoys non seulement contre certaines races & familles, mais aussi publiquement cõtre les villes & Citez. Et cela semble auoir quelque couleur & ouverture de iustice attendu que c'est vne chose contigue qu'une Cité qui ne reçoit aucune mutation comme les animaux, & n'est point changée de l'un en l'autre ains est toujours conforme & semblable à soy mesmes & qui a de coustume de receuoir en soy les causes vniuerselles des choses qu'elle fait tout aussi lon temps qu'elle retient le nœud & lien de la communauté, aussi par semblable elle cõserue l'ordre & garde l'vnité. Car si par quelque espace de temps quelqu'un s'efforçoit de vouloir faire d'une Cité, plusieurs, il ressembleroit

bleroit à cestuy la qui entreprendroit de vouloir faire d'un homme seul, plusieurs, pource que celuy qui maintenāt à attained la vieillesse à autresfoys esté enfant puy*s* ieune, & adolescent. Cela ressembleroit aux Comedies d'Epicharme par lesquelles les disputes des Sophistes & altercās litigieux ont esté augmentez, & ont pris accroissement, comme quāt ilz soustient que celuy qui à autresfoys em*pr*uté ne doit rien maintenant, pource qu'il est chāgé & n'est plus luy qui lors estoit mais est vn autre. Et celuy qui auoit hyer esté conuié au banquet, y est aujourd'huy venu sans estre semond, pource qu'il est ia changé & est autre. Et pour ceste cause l'aage, & le temps ont de coustume de faire de plus grandes mutations & changemēs en chacun de nous, que publiquement es. Citez. Car si apres trēte ans quelqu'un retournoit à Athenes, il congnoistroit les mœurs de maintenāt, les disciplines, les estudes, la faueur du peuple, l'ire, le couroux, la haine & autres affections, estre fort semblables aux anciennes & bien cōformes, mais bien à peine, apres si lōg espace de tēps lon pourroit recongnoistre vn homme en le récontrant, voire fust il congneu & familier qui auoit esté si longuement sans le veoir. Mais les diuersitez des mœurs qui sont facilement chāgées par raison, loix, labeur, ou passion semblent contenir en soy vne nouveauté merueilleuse & vne estrāge absurdité à ce-

luy qui est tousiours present. Mais l'hōme de-
 puis qu'il a esté produict sur la terre est tous-
 iours vn iusques à la fin de sa vie, & comme il
La Cité qui aduienne ainsi à la Cité qui est tousiours en
veut iouyr vne mesme permanence, nous estimons auf-
des priuile si n'estre indigne qu'elle soit subiecte, aux op
ges de ses probres de ses progeniteurs, car elle pense à
maieurs bon droict iouir & vser de la puissance, autho-
doibt aussi rité, préeminence, gloire & honneur d'iceux,
participer à & a opinion que cela est iuste & raisonnable,
afflictions. si nous ne voulions plonger ou plustost sub-
Propriété merger tous affaires dedans le fleue heracliti-
merueilleu tique auquel on dit que iamais personne n'en
se du fleue tre deux foys qu'elle ne change de nature &
Heracleti- de conditions. Car si la Cité est vne chose cō-
que. tigue & qui s'entretient par vn ordre perpet-
 tuel, par mesme moyen il est aussi necessaire
 qu'elle refere la mesme nature, & propriété
 qui en procede. Car ce qui est engendré, & est
 comme vn opifice & ouurage amassé ensem-
 ble ne peult estre separé & segregé de ce qui
 l'a engendré attendu que de luy & par luy il
 à esté engēdré, de sorte qu'une partie & d'ho-
 norer condignement, & de punir iustement
 est contenué en elle mesme.
La statue Et n'estoit que ie sembleroys me railler i'a-
de Cassan- certeneroys que la statue d'Arain de Cassan-
der brisée, der faicte par les Atheniens, & de puis rōpue
& le corps & brisée: & le corps mort de Denys deterré
mort de par les Syracusains auroit receu plus grande
Denys de- iniure que si la diuine vindicte se fust trāsse-
terré.

rée sur leurs enfans. Car ny la statue de Cassander, ny le corps mort de Denys ne pouuoient naturellement receuoir aucune iniure. Mais à Nyseus. Apolocrate, Antipater, Philippe & à tous autres qui ont eu leur commencement de flagitieux parens, il y a quelque partie inseré de nature & quasi cōme hereditaire, des progeniteurs, laquelle toutesfoys n'est moleste ny onereuse mais par icelle sont nourriz, entretenuz, & gouernez. Parquoy cela ne doit sembler estre chose merueilleuse & estrange puis qu'ilz ont prins leur origine d'iceulx filz portét aussi quelque portiō de la peine deuë à leurs coupes, car par le moyen d'iceulx ilz ont acquis les choses qui sont reputées bien heureuses entre les hommes. Et nous estimōs vniuersellemēt que tout ce qui est vtile en la medecine, estre aussi iuste & raisonnable. Car cestuy la seroit digne de grande moquerie qui voudroit cauteriser le poulce, la maladie estant en la ioincture des hanches ou lanier les intestins le foye estāt vlcere, ou oindre le bout des cornes des bœufz, leur maladie estant en la corne des piedz. Le semblable aduient en la vindicte des pechez car cestuy la qui pense guerir autre chose que l'improbité & qui est fasché de voir proceder le Medecin par autre voye bien diuerse de celle qu'il pensoit, & insinuer ses medicamens & pharmagues les vns pour les autres, & comme ceulx qui ouurent vne veine pour estre

Les enfans qui possèdent les biens de leurs peres doivent aussi estre heritiers de leurs afflictions.

La correction des vices semblable à la medecine.

soulagez de la lippitude & mal des yeux, ceux la pour certain ne regardent point plus outre que la ou le sens commun les guide & conduit & sans considerer que quant vn maistre d'eschole chastie l'vn de ses disciples qu'il admoneste les autres, ou comme quant vn gouverneur de dix en change vn, il ramene & cõtient tous les autres en leur debuoir. Mais comme ie poursuiuoyz ce mien propos Olympiacus me dist que i'auoyz mis en auant vn argument de grande importance, asçauoir l'immortalité de l'ame. Auquel ie feis responce qu'il m'en auoit ouuert l'occasion m'ayant faict tomber sur ce point. Lors Olympiacus repliqua disant. Puis que Dieu sçait, void, & congnoist toutes choses comme tu l'as bien deduict par ton discours & que tu penses qu'il nous distribue tout ce que nous auons, tu veulx donc de la inferer l'essence de l'ame du tout incorruptible, dy moy, te semble-il qu'elle soit temporaire, ou bien qu'apres le corps mort elle reste & demeure quelque temps apres, il n'est pas ainsi, (ô homme de bien) comme tu penses, que Dieu soit si peu curieux des petites choses qui sont de legere importance que sil n'y auoit rien de diuin inseré en nous, ou que nous n'eussions rien de sa semblance, mais que selon Homere nous sechissions comme feuilles & fussions en vn instant resoults du tout en corruption, il n'auroit si grand soing

De l'imortalité de l'ame.

s'il n'y auoit rien de diuin en nous Dieu n'auroit pas le soing qu'il a de nous.

de nous, mais seroit comme les femmes qui sement & plantent des florettes es Iardins d'Adonis qui tost se passent & sont de petite durée, & qu'il enuoyast tous les iours des ames en vne chair mollette & tendre, lesquelles seroient plustost estaintes qu'elles n'auroient peu prendre racine ferme, mais par vne soudaine & fortuite occasion deuiendroient à neant.

Toutesfoys, si vous le trouuez bon, laissons les autres dieux & contemplons le nostre seul avec reuerence & admiration, lequel à ordonné qu'aussi tost que les ames sont sorties des corps comme vn vent ou fumée, qu'on leur fist diuerses ceremonies & expiations en leur exhibant honneurs solennelz, penseriez vous que ce fust pour les tromper & deceuoir? Quant à moy iamais ie ne cesseray iusques au dernier soupir de ma vie d'affirmer l'immortalité de l'ame, si dauenture quelqu'vn comme vn Hercules qui emporta le tripode & selle diuinatoire ne l'empeschoit abolissant totalement l'oracle. Car il se trouue assez de telles responcez entre nous comme celle qui fut faicte à Corax Naxien, asçauoir qu'il n'estoit loysible à l'homme mortel de soustenir que l'ame fust mortelle. Patrocles demanda. Et qui fut ce Corax, & quel oracle y a il eu de luy, car ie n'ay eu congnoissance de tout cela? *Corax Naxien.*
 Auquel i'ay respondu cela n'estre aduenu *xieus.*

Archiloque tué en la guerre. par la variation & changement du mot, car cestuy-la qui tua iadis Archiloque en la guerre, auoit nom Callonides lequel estoit sur-nommé Corax. Or il fut premierement reietté par Pithia & luy fut defendu d'assister aux sacrifices, d'autant qu'il auoit tué & meurtri vn personnage consacré aux Muses: Auquel fut enioint & commandé apres auoir par expiations & prieres appaisé les ames des trespassez, & auoir sacrifié aux dieux infernaux pour l'expiation de l'ame d'Archiloque, de s'en aller au lieu ou Tettigus faisoit sa demeure & residence, par lequel mot luy estoit signifiée l'isle de Tenare, en laquelle Tettigus de Crete s'estoit arresté avec grand nombre de nauires, & y auoit basty & edifié vne Cité en laquelle il auoit fait faire son palais pres du lieu ou se faisoit ladite expiation des ames. Il fut semblablement commandé aux Lacedemoniens par l'oracle d'appaiser l'ame de Panfania & de luy faire sacrifices. Lesquelz pour ceste cause firent venir d'Italie des Sacrificateurs & Conciliateurs des ames & tirerent hors d'vn temple vn Idole par certaines ceremonies.

Domicile de Tettigus Or c'est donc vne mesme raison qui monstre & confirme pareillement, & la diuine prouidence & l'immortalité de l'ame sans prouidence qu'on puisse receuoir l'vne de ces deux choses & reietter l'autre. Car puis qu'il est certain que l'ame demeure apres la mort, il est

il est aufsi fort conuenable ou pluftoit ne- *me font*
 cessaire, qu'elle reçoieue ou le loyer & salai- *prouuées*
 re de fa vertu, ou qu'elle soit punie pour *par vne*
 ses faultes & demerites. Car tout ainsi que *mesme rai-*
 le champion & gendarme bataille fa vie du- *son.*
 rant, & à la fin de sa course il obtient le ieu
 de prix qu'il à merité. Mais nous n'ose-

rions affermer en qu'elle sorte, soit l'a-
 me apres la mort ce pendant que nous som-
 mes en ceste vie mortelle, asçauoir com-
 ment elle est ou salariée ou punie, car nous
 n'en auons point de certaine congnoissan-
 ce & nous est ceste chose du tout incon-
 gneuë & cachée. Mais toutesfoys nous con-
 gnoissons quelquefoys manifestement la
 vindicte se decouler sur les enfans pour les
 faultes de leurs progeniteurs.

Car cela est cause d'en retirer vne infinité de
 mal faire, & les admoneste, & espouen-
 te, à fin de n'oser perpetrer semblables faultes
 & transgressions. Mais comme ainsi soit
 qu'on ne puisse imaginer aucune peine en
 ce monde plus griefue ne qui plus tormen-
 te la personne, & la rende plus triste que
 quant elle void vn autre estre puny pour
 la faulte qu'elle a commise elle mesme, &
 pour ses propres messaietz desquelz vn au-
 tre porte la peine, cela est fort credi-
 ble & conforme à la verité que l'ame de
 l'homme meschant & vitieux, voyant apres
 la mort du corps, non point les statues

La plus grã estre brisées & rompuës, ou les honneurs o-
de peine ftez, mais voir ses propres enfans, les pa-
*qu'on puis-*rens, amys, voisins, domestiques, & fami-
se auoir liers estre subietz à de grandes peines & tour-
c'est de voir mens & porter la peine de la faulte d'autruy,
les enfans ie pense certainement que si c'estoit pour les
puniz pour honneurs de Iuppiter mesmes (& il leur e-
les faultes stoit permis ou possible) qu'ilz ne vouldroiet
qu'lx n'ont plus routesfoys perpetrer choses iniustes &
commises. deraisonnables. Or ie vous racompteroys vo-
 luntiers ce que i'ay entendu puyz nagueres si
 n'estoit que ie crains qu'eussiez opinion que
 ce fussent choses fabuleuses & controuuées à
 plaisir, parquoy ie m'en tairay pour le present
 à fin de vous reciter choses qui contiennent
 vne verité manifeste. Ia n'aduienne (dist O-
 lympiacus) qu'ayons vne si mauuaise & sini-
 stre opiniõ de vous, mais recitez nous ce que
 vous en sçauetz. Et comme toute la compai-
 gnie demanda st semblable chose i'ay deman-
 dé permission d'acheuer mon propos & de
 le mener iusques à la fin. Cela faict i'ay dit.
 Si vous le trouué bon ie vous racomptera y
 la fable car veritablement c'est vne fable.

Lourd de opi Le vous dy donc que Bion soustenoit assez
niõ de Biõ. ineptement que Dieu faisoit chose autant ri-
 dicule quât il punissoit les enfans & heritiers
 des hommes vitieux, comme le Medecin qui
 pour la maladie du pere ou ayeul applique-
 roit le remede au filz ou nepueu. Mais cecy
 semble étrãge & absurde en qlque chose &

en quelque chose il semble aufsi estre conue-
nable, & semblable. Car il se trouuera quel-
cun, lequel s'il n'est autrement pensé qu'un
autre il ne fera point guery de sa maladie. Ne
mesmes cestuy la qui à mal aux yeux, ou qui
à la fiebure ne se trouue point plus soulagé
de son mal si l'on applique le collyre & reme-
de à vn autre. Pour ceste cause les supplices
des mal viuans sont notoires & manifestes à
tous car le propre de la vindicte qui est infe-
rée par raison, c'est de contenir les vns par
les chastimens & animaduersions des autres *Propriété de la vindi-
cte qui est inferée par*
& en ceste sorte les empescher, & retirer de
mal. Parquoy la similitude & comparaison
de Bien de plus pres considerée, lon cognoi-
tra qu'il a du tout ignoré la verité. La raison
est que si quelcun est tombé en quelque grie-
ue maladie (laquelle toutesfoys ne soit incu-
rable) & que par progres & succession de
temps elle s'augmente par l'incontinence
du malade tellement qu'elle s'espanche par
tout le corps, & que quelque medecin fami-
lier, ou vnguentaire aduertisse le filz de ce
malade lequel ne se sent point encorres de
la maladie, mais toutesfoys y pourroit estre
subiect pour la similitude, & conuenance de
la nature paternelle laquelle il refere, & luy
faces remonstrance que si son pere eust esté
sobre & frugal & qu'il eust usé de bon regi-
me, faict la diete, qui se fust abstiné des
des secondes tables, banquetz, comestations, soit venue.

& iurongneries, & n'eust trop hanté la conuersation des femmes, & qu'il eust vsé de médecine, exercé son corps d'honeste labour & moderé exercice, & eust osté les passions & perturbations de son esprit, & que ses petitz

*Il faut songneusement engendré ceste grosse maladie. Le vous de-
garder le mande si cestuila qui donne telz aduertisse-
corps qui mens à l'enfant d'un tel malade l'admonne-
aura esté en stant de se donner de garde, & qu'estant en-
gendré d'un gendré d'un pere valetudinaire & mal sain
corps deb- qu'il pourueoye & donne ordre des le com-
le & mal mencement de ne tomber en telle maladie
sain. laquelle il doibt songneusement preuenir, ne*

semble il pas par telles remonstrances guerir ce filz & le deliurer de la maladie paternelle qui luy eust esté hereditaire? Nous ne faisons donc pas vne chose ridicule ny estrange, mais fort vtile & necessaire quant nous donnons, conseil aux enfans (qui ne sont encorres malades) des gouteux podagres, ou de ceux qui ont la iaunisse quât nous les admonestôs de se donner de garde d'écourir telles maladies, & q nous les aduertissons d'vsfer de diete, exercice, & bon regime. Car le corps qui est engé dré d'un corps cacochime mal sain, & mal cõplexionné, afin de n'estre affligé de maladie doibt estre songneusemēt cõserué & gardé. Que si quelcū veut appeler telles choses peines & punitiõs, soit par crainte ou timidité, ou faulte de bõ aduis, pource qu'elles priuēt

la personne de volupté, & plaisir, & apportét vn amas de falcheries & ennuys, tel pour certain) ne doit estre ouy mais plustost reietté.

Pour ceste cause si le corps qui a esté engédre d'vn corps mal sain & valet ordinaire est digne d'estre songneusement gardé seroit il toutesfois licite de supporter ceste malice natie laquelle produist son germe es mœurs, & cōditions des enfans iusques a ce qu'icelle vaincue & surmōtée de passiōs & perturbations, fut réduite toute manifeste & eust (selō Pindare) ietté & vommy de ses entrailles vn fruit fade & sans saueur ?

N'est point Dieu *Opinion de* trop plus sage que Hesiodé, qui cōseile de n'ē *Hesiodé de* gēdrer point lignée quāt lō a esté aux obseqs *n'engēdrer* & funerailles des trespassez, mais biē apres q̄ *enfants quāt* lō à esté à quelque magnifique bāquet, & cō *l'on est en* me lō dit à vn bāquet des dieux ? Et cōbiē que *tristesse.*

la semēce & geniture reçoie nō seulement la bonté ou malice, mais ausy elle trāsferé la ioye, la tristesse, & séblables affectiōs en la procreation des enfans les faisant gaiz, ioieux, & raillardz selō la dispositiō de ladicte semēce. Mais ausi de pouoir biē exactemēt discerner les similitudes des affectiōs & perturbatiōs deuant qu'elles soiēt tournées & cōuerties en vices & soiēt notoirement cognues, cela n'est poit vn œuure de vertu, mais doit plustost estre attribué a la diuine sagesse. Car les faons des Ours, Loups, & Singes, qui n'ont point d'autre precepteur & maistre que Nature,

Les bestes representent incontinent les mœurs & *brutes* ne prietez de leurs especes. Mais l'humaine nature estant comme liée par loix, mœurs, & doctrine, couure & cache le plus souuent ses fautes & semble auoir quelque apparence de bonté & honnesteté, de sorte que par telle couerture elle semble auoir donné congé aux vices, & auoir du tout effacé la macule native de prauité & mauuaistié. Car ceste nature fait si bien cacher & couvrir les fautes, que bien souuent a grand peine on les peut descouuir par tortures, geheines, & tourmens. Mais nous estimons assez preposterement les hommes estre alors faictz iniustes quant ilz commencent à faire tort, & estourditz quant ilz font outrage & violence, & craintifz & timides quant ilz fuyent, & n'y a non plus de propos en cela que si quelcū estimoit & croioit

Les hommes follement que l'esguillon fust lors baillé au *ne donnent* scorpion quant il picque, ou le venin estre *pas soudai-* lors donné à la vipere quant elle mord. Car *nement* à l'homme vitieux se sçait si bien cōtrefaire, & *cognoistre* desguiser qu'il ne se manifeste pas promptement estre tel, ains retient cachée en luy la malice qui luy à esté des son commencement inserée, comme le larron ne se donne pas à *leur malice* cognoistre tel, tant que par successiō de tēps il ait trouué l'opportunité de dérober, & le

Dieu est tyran de violer & rompre les loix. Mais Dieu *scrutateur* qui est scrutateur, & de l'ame & du corps *des cœurs.* sçait & cognoist le naturel & affectiō de cha

cun, Par quoy il ne temporise pas & ne differ la punition iusques au temps que la violence ait esté commise, & l'impudence se soit manifestée par propos deshoneste, ou que la lubricité ait esté accomplie des membres dediez a l'usage naturel. Combien que toutesfoys Dieu ne corrige pas l'iniuste comme s'il estoit offensé, & n'est pas couroucé avec le brigant comme s'il en auoit receu quelque outrage, & mesmes ne punist le paillard comme s'il estoit iniurié de luy: ains il chastie, & l'adultere & l'auaricieux, & le mal conditionné tout ainsi que si leur appliquoit vne medecine afin qu'il oste la malice deuant quelle se soit espendue (comme la maladie caduque & comitiale) par tout le corps. Mais il y a vne grande inconstance en nous, car tãtost nous estions faschez de la tardiue vengeance de Dieu, & maintenant nous l'accusons de quoy il preuient la malice d'aucuns en les corrigeant deuant que le mal soit perpetré, comme bien cognoissant leur naturelle affection estre corrumpee & destinée a cela. Mais quãt à nostre regard nous sommes si ignorãs que nous ne cognoissons le temps aduenir estre beaucoup pire que le passé, & ce qui est occulte & caché que ce qui est manifeste & decouuerte. Par quoy nous ne pouuons comprendre par la capacité de nostre esprit les causes, & raisons pour lesquelles Dieu endure quelquefois des iniustes, & aucunfois il les pre-

*Dieu ne pu
nist pas les
iniustes cõ-
me s'il a-
uoit esté in-
iurié d'eux
mais com-
me s'il leur
appliquoit
vne mede-
cine pour o-
ster la ma-
lice.*

uient lors qu'ilz deliberent encores & deuant qu'ilz ayent commis le meffaiët. Et il ne se faut esbahyr de cela veu que nous ne pouuôs pas seulement entendre pourquoy aucûs medicamens ne sont propres a quelques maladifz & valetudinaires, lesquelz neantmoins sont fort vtiles & profitables a beaucoup de autres qui ne sont encorres malades mais toutesfois ne laissent d'estre en plus grand dâger

Les enfans ne sont pas tousiours puniz pour les fautes de leurs parents. Or Dieu n'afflige pas tousiours les enfans pour les fautes de leurs progeniteurs. Car quant d'un mauuaiz pere il vient & sort un bon enfant, comme d'un homme maladif & valetudinaire il vient quelquefois, un enfant sain & de bonne complection, la peine & punition du pere luy est du tout remise, & de-

Le mauuais enfant d'un mauuais pere doit succeder au supplice comme a l'heritage paternel. meure exempt & affranchi de la malice paternelle. Mais cestuy la qui est issu d'un mauuaise lignée & qui ensuyt la malice de son gerere, il est aussi raisonnable que comme il succede a l'heritage de son pere que par mesme moyen il succede ausy au supplice & à la punition inferée pour la prauité. Et ainsi Antigonus n'a pas esté puni pour demetrius: ou si lon veult exemple des mauuais. Phileus n'a esté puni pour Angeas, ne Nestor pour Peleus, car combien qu'ilz fussent descéduz de mauuais peres, ilz furent toutesfois gens de bien Mais la nature de ceux qui referent & imitént la consanguinité & cognation de leur gerre, la vindicte qui à ensuiuy la similitude

des vices à pareillement accoustumé de les
 tourmenter. Car tout ainsi que les porreaux
 ou lenticules (qui sont macules de la face) au-
 cunesfoys n'apparoissent point es corps des
 enfans, viennent bien souuent a pulluler &
 se monstrer es corps des nepueux & arriere
 nepueux, (car il c'est trouué vne femme Grec
 que laquelle à esté condamnée d'adultere
 pour auoir enfanté vn enfant noir, mais lon
 a trouué que le bisayeul auoit esté Æthiopien
 semblablement es corps des enfans de Pythó
 Nisibense, lequel est nagueres decedé lon à
 trouué le signal & marque d'vne halebarde,
 qui est l'enseigne & armoyrie des Spartains,
 apres vne si longue reuolution de temps) au
 si bien souuent nature produist & represente
 long temps apres, les mœurs & affections de
 l'ame lesquelles les premieres generations ce
 loüiét & cachoiert monstrant publicuemēt
 deuant tous, & mettent en lumiere les ver-
 tuz ou improbitez domestiques. Et apres a-
 uoir acheué ce propos ie me suis teu. Mais
 Olympiacus se soubstiant dist. Ne pense pas
 ainsi eschapper que tu ne t'acquites premie-
 rement de la promesse que tu nous as faicte
 de reciter la fable promise, puis apres l'auoir
 entendue nous en donnerons nostre aduis.
 Parquoy i'ay recommencé mon propos en
 ceste sorte.

soleus hō-

SOLEVS a esté vn homme diuin, amy *me fort des*
 & familier de ce protogenes qui à autre-*bauché.*

foys conuersé avec nous, lequel en ses ieunes ans fut adonné à prodigalité plus que la raison ne le vouloit, tellemét qu'en peu de réps il consumma & dissipa tous ses biens. Puis apres, la necessité & indigence le cōtraignāt il deuint le plus desbauché & mal cōditionné de tous les viuans, au moyen dequoy se repentant ne.cessa tout le demourant de sa vie de poursuiure d'vne ardeur insatiable les richesses pour essayer a se remplumet. Mais il luy aduint tout ainsi qu'aux paillardz & adulteres lesquels ne se contentans de leurs propres femmes & compaignes s'efforcent de constuprer & gaster celles d'autruy. Et estant dereiglement desbauché. Il ne s'abstinoit de aucun crime pour grand & enorme qu'il fust quant l'esperance de quelque gain s'offroit, il n'amassa toutesfoys pas grandes richesses, mais il acquist la reputation du plus mauuais homme qui fust point au monde. Mais l'occasion de ce, fut pource qu'il fut abusé de la responce faicte par l'oracle à Amphilocus lequel il auoit enuoyé pour consulter & scauoir si pour l'aduenir il changeroit point en mieux sa vie detestable & malheureuse. Auquel fut respondu que iamais ne seroit meilleur tant qu'il fust mort, ce qui aduint tost apres, & presque tout a l'instant, car estant de fastrement tombé d'enhault à terre, il se rompit le col sans se faite autte playe, & mourut soudeinement, & fortuitement. Lequel trois iours

*solens de-
ceus par la
responce de
l'oracle.*

iours apres comme l'on le portoit en terre, ressuscita avec grande admiration & espouuentemēt de tous, & changea si bien sa mauuaise vie en vne meilleure, que les Ciliciens disoient publiquement qu'il n'estoit pas vn plus homme de bien ne plus iuste entre tous les humains, pource qu'il n'estoit point plus moleste à ses ennemis qu'il estoit debonnaire & gracieux: à ses amis & familiers, de sorte que tous ceulx qui l'auoient autrefois cogneu desiroient merueilleusement de sçauoir & entendre la cause & raison d'vne tant soudaine mutation & subit changement & conuersion de vie. Car ilz ne pensoient point (& ce qui estoit vray) que cela fust aduenu accidentalement d'auoir ainsi changé sa meschāte vie & lauoir aornée de tant belles vertuz. Or il auoit accoustumé de le reciter ainsi aux amys, & familiers de Protogenes, & qu'ausi tost que le fil vital luy fut couppé qu'il pensa le semblable luy estre aduenu qu'a vn marinier qui réuerse & enfondre sa nauire, & demeure caché & inondé soubz l'eau. Puis aiant quelque peu repris son esprit il sembla respirer, & l'ame estant dechargée du fardeau & pesanteur de son corps commēça, de regarder tout à l'entour d'elle: Mais elle ne voit plus riē de tout ce qu'elle auoit autre fois cogneu en sa vie, car elle voit les astres d'vne grandeur immense, & grandement distans les vns des autres lesquelz reluisoient

d'une clarté fort lumineuse, & d'une merveilleuse couleur, & les oyoit retentir d'un son incredible; tellement qu'il estoit facile aux ames d'estre soudainement portées (de quelque part que ce fust) en la beauté tranquille de ceste lumière. Et apres avoir contemplé plusieurs, & diuers spectacles il disoit que les ames des trespassez estoient portées en hault & eleuées en l'air comme si c'eussent esté bouteilles ardentes, lesquelles se manifestoyent hardiment & sans crainte en forme humaine, combien qu'elles fussent dechargées de la masse terrestre, lesquelles toutesfoys ne se mouuoient pas toutes egallement, mais elles sautoient par vne legereté & agilité incredible estans portées au repos & a la supernelle tranquillité. Et les autres tournoïent maintenant en hault, & maintenant se rompoient en bas, & se traïsnoient contre la terre & se mesloient les vnes entre les autres si confusément, & s'entretenoient si longuement qu'à grande peine finalement estans ainsi entortillées pelle mesle se pouuoïent demesler. Mais aiant de plus pres contéplé toutes les autres ames, il ne les peut autrement cognoistre. Et toutesfoys en aiant surcogneu deux ou troys lesquelles, il auoit autrefoys, veües, il se mist en effort de deuiser priuément avec elles, lesquelles estans priuées du sens de l'ouye & de tout autre sentiment corporel comme insensées & sans aduis fuioient toutes cõ

paignies, & voloiet ça & la errabundes, puis vne infinité d'icelles s'entre-rencontroient lesquelles l'entre-embrassans estoiet eleuées en lair entrelasées ensemble, proferas voix non entendues & inarticulées mais entremeslées de pleurs & souspirs & pleine de fraieur & crainte. Les autres qui estoient plus diafames & legeres estoient colloquées en hault lesquelles conuersoient ensemble continuellement avec infinies caresses & grande beneuolence, & respouloiet les autres ames vulgaires bruyantes & tumultuantes lesquelles estans outrées de ioye & lyesse, s'approchoient d'icelles pour les ranfer & reprédre.

Puis il disoit auoit entre cogneu en ce lieu lame d'un qui estoit decedé, luy estant encores enfant laquelle s'approchant de luy, luy dist, le re salüe Thespesie. Dequoy estant plus que tres emerueillée respōdit qu'elle n'estoit pas Thespesie mais Aridée. C'estoit (dist il) le temps passé que tu estois ainsi appellé, mais desormais tu seras nommé Thespesie c'est adire diuin, car tu n'es pas mort, ains tu as esté apporté par vne prouide destinée des dieux en ce lieu icy, mais tu as laissé vne autre ame dedans le corps pour luy seruir comme d'une ancre à le conduire. Et de ce tu doibs auoir indice & enseignement tres certain que les ames des mortz ne font aucune ombre ne fermans & n'ouurans aucunement les ieux.

*Thespesie
ou diuin.*

Theſpſie aiant ouy ce propos, commença d'y penser plus profondément, & regardant attentiuement a l'entour de luy il se vid tout enuironné d'une grosse & espoisse nuée, & les autres armes transparentes, diafames, & luifantes, non pas toutesfois toutes egalemēt. Car il enuid aucunes d'une couleur claire, & semblables à la pleine l'une tres pure & nette les autres maculées comme descaillés, & stygmatisées de petites cicatrices, les autres d'une face laide & mal composée, & pleines de notes noires, & vne infinité d'autres, comme toutes obtuses & rebouchées, & priuées de tout sens & sentiment. Toures lesquelles choses racomptoit le compaignon de Theſpſie, car rien n'empesche d'appeller les ames par les noms des hommes, & declaroit comment Nemesis Adraſtie fille de Iupiter & de necessité vindicatoire tres aspre des faultes & coupes commises estoit alsizedes en vn lieu hault & eminent laquelle estoit si impitoiable que iamais aucun, grand ou petit publiquement ou secretement ne peut eschapper de sa main. Et comme ainsi soit qu'il y eust troys manieres d'expiations il acerte-noit & les vns & les autres estre puniz de diuerses sortes de tourmens. Aucuns estre corrigez ce pendant qu'ilz sont en ceste vie mortelle & souffrir la peine de la coulpe en leurs cords, & que tel supplice est bref & inferé par vne maniere de douceur & mansuetude,

*Adraſtie
deesse vindicatrice
des coulpes
des homes*

Troys sortes d'expiations.

tous polluz & souillez, la soudaine vindicte les corrige, laquelle monstre, & faict apparoistre les faultes commises. Car il ne luy reste plus rien de quoy elle peust courir & cacher ses faultes ny pallier ses vices, mais elle est cōtrainte de se manifester publiquement sans se pouuoir desguiser ne contrefaire. Car premierement & deuant toutes choses on luy meit en reproche (si elle est sortie de gens de bien & vertueux, que comme ayant degeneré & forligné des vertuz de ses predecesseurs qu'elle est indigne de telz maieurs. Mais si elle a esté extraicte de mauvais peres, & flagitieux, elle est menée, & conduite deuant eux afin qu'eux mesmes soient tourmentez d'auantage en la voyant, puis elle est derechef remise aux tourmens, ou elle est tant, & si longuement cruciée, iusques à ce que par afflictions, calamitez, trauaux, & ennuys, la coulpe soit du tout effacée.

*Les peines
des ames.*

Et soustenoit aussi que telz supplices, & tourmens surmontoient toutes les peines, qu'on seroit imaginer en ceste vie mortelle, & surpasser par grandeur, & acerbité d'autant que les songes different de la verité. Disoit d'auantage que les stigmes plaies, & cicatrices qui estoient infligées pour la punition des delictz, aux vns demeuroient plus, & aux autres moins.

Consideré donc (disoit il) les diuerses, couleurs des ames, car, le noir denote auarice, & illiberalité, le rouge, est signe de cruauté, & inhumanité, le bleu signifie intemperance meslangée des voluptez. Mais ceulx qui sont contaminez, de l'abominable vice d'enuie, iettent par la bouche vn venin, & poison mixtionné de sanie qui ressemble, a vn humeur noir comme encore que iette la seiche.

Car l'ame estant infestée de prauité, & pleine de diuerses passions, tainct aussi le corps de diuerses couleurs. Mais il y a vne fin generale des tourmens, & de l'expiation, quant la souilleure qui estoit assemblée est ostée, & que l'ame est rendue pure, & nette, & sans aucune macule. Mais si cela n'est fait, & executé, les vicissitudes des passions reuiennent incontinēt, & les stygmes, & notes croissent, & repullulent. Car il y en a d'aucunes qui sont incontinent estaintes, & les autres par plus longue espace de temps, puis apres elles sont encorres, de nouveau remises, & supposees aux tourmentz, iusques à tant qu'elles aient totalement changé d'affection. Mais aussi il y en a d'autres qu'vne grande maniere de grosse ignorance, enuoie dedans les corps, des bestes brutes.

Les couleurs des ames.

La fin de l'expiation est, quant la macule, del'ame est du tout ostée.

Car quant le default de raison ou la tardité de la speculation produist l'actuelle generation, ce qui est procréé est fort detenu par le desir de l'instrument au moié duquel il puisse iouyr de ses plaisirs & voluptez, par lesquelles le corps puisse aussi estre rempli de superfluité, la vertu de l'esprit mesprisée.

Parquoy à bon droict telle ame est enuoyée au corps des bestes brutes, auquel estant priuée de toutes delices elle ne peult aucunement estre en repos. Et aiant donné fin à son propos elle le porta légèrement par vne grande espace, & estoient portez aisement (comme s'ilz eussent eu des esles) par la splendeur de la lumiere. Mais finalement ilz parvinrent a vn grand siat & ouuerture de la terre lesquelz estans en ce lieu, furent soudainement habandonnez de la presence du premier esprit. Ce qu'il voioit aduenir semblablement à toutes les autres ames qui estoient assemblées en ce lieu & voloient comme oiseaux tournoians à l'entour de cedit lieu, sans auoir toutesfoys la hardiesse d'approcher plus pres. Or ce trou ressembloit aux gouffres Bacchiques, & apparoissoit ce lieu tout aorné & environné de forestz delectables, de verdure, & de diuerses fleurs duquel sortoit vn petit vent gracieux, temperé & d'vne odeur merueilleusement suauie, & plaisante, lequel apportoit autant de plaisir aux ames comme faict le vin à ceulx qui

*Cauerne q
ressembloit
au trou des
Bacchiqs.*

font en alteration quant ilz boient. Lesquelles estans rassasiées de la douceur de ceste odeur conuersoient ioyeuſement ensemble les vnes avec les autres, & frequentoient ce lieu plein d'aventure lequel les Muses remplissoient de delices en chantant melodieuſemēt comme qui eust esté aux Bacchanales. Et diſoit que ce lieu se nommoit Lethe, par lequel Bacchus auoit prins son chemin pour retourner aux dieux en ramenant Semele. Mais elle ne voulut permettre à Theſpeſie de demourer longuement en ce lieu combien qu'il eust vn extreme deſir d'y ſeiourner, elle l'en fiſt toutesfoys sortir par force eſtant tout rauy de ioye & merueilleuſemēt recreée de la douceur du plaisir, mais la partie irrationnelle tenant du brutal, par la recordation de la maſſe terreſtre & corporelle eſtoit incitée à l'appetence du plaisir voluptueux & deſir lubrique, & il appelloit cela vn conſentement enflé de l'ame appesantie de la grauité de ſice humeur genital. Ayans donc prins vn autre chemin ilz aduiſerent vne couppe *Viſion d'vne* d'vne merueilleuſe grandeur, en laquelle ilz *ne couppe* vuyderent & deſchargerent pluſieurs fleu- *de merueilleuſe gran-* ues, entre leſquelz il y en auoit vn qui reſſem- *deur.* bloit à la mer d'Afrique plus blanc que neige, l'autre violet & de diuerſes couleurs comme l'arc au ciel. Il y en auoit auſſi pluſieurs autres de diuerſes couleurs qui auoient leur propre ſplendeur d'eux meſmes. Et eſtans

approchez plus pres, toutes les couleurs (fors le blanc) seuanouïrent & disparurent, & il regardoit troys diables assis en triangle lesquels avec certains vaisseaulx mesuroient & mesloient tous les fleuves dessusditz. Et la guide de Thespesie disoit qu'Orfée auoit esté iusques en ce lieu quant il feist retirer sa femme des enfers. Et ne se souenant bien, publia & sema ceste parole entre les hommes,

L'oracle d'Apollo à grande conuenance auueclanuiet pour son instabilité. que l'oracle Delfique estoit commun à Apollo & à la nuit, mais qu'entre Apollo & la nuit il n'y auoit aucun commerce ne conuenance. Mais bien (dist-il) l'oracle de la nuit & de la lune est commun n'ayant aucun siege ferme ne stable ains vagant par tout ça & la entre les humains par songes & fantasies Car de luy (comme tu le voys) pro-

Les songes. viennent & procedent les songes qui meslent le vray avec le faux, & le simple avec le double. Mais (dit-il) tu ne peux veoir l'oracle d'Apollo, & ne t'est loysible ne permis de monter plus hault, combien que la pesanteur de l'ame ne te deprime point, mais c'est ceste masse terrestre qui t'en empesche. Il essaya toutesfoys de le faire approcher plus pres, pour luy monstrier la lumineuse & transparente clarté du tripode & selle diuinatoire, & (comme il disoit) apparente par la sinuosité & concauité de Themis dedans le Parnase. Lequel s'efforceant de veoir & regarder, il en fut toutesfoys

empesché par la trop grande splendeur de la clarté. Et estant venu la il entendit vne voix resonnante, d'une femme qui predisoit quelques choses par oracle & diuination, & icelle luy predisoit (ce luy sembloit) le temps de sa mort. Et disoit ce Dermon que c'estoit la voix de la Sibylle, laquelle il affermoit estre en la sphere de la lune & pre- *La Sibylle*
dire les choses à venir. Et comme il desirast d'en ouyr dauantage, il fut toutesfoys empesché par vn soudain & impetueux changement de la lune, mais neantmoins il entendit quelque peu de chose, comme du mont Lesbien & l'embrasement de Dicearchie, & mesmes la fin du Prince qui pour lors regnoit. Lequel ayant esté bon debuoit par la mort laisser la tyrannie. Puis ilz se tournerent au spectacle des peines.

Mais Thespies fut grandement affligé, & plus qu'on ne seroit croire tourmenté de veoir seulement la peine d'un pauvre miserable, & de la sans y penser il vint à rencontrer inopinément ses amys, ses domestiques, & familiers persecutez de plusieurs grandz & diuers cruciatz & tourmens, lesquelz s'approchoient de luy avecques larmes, pleurs, & gemissements.

Et finalement il recongneut son propre pere, plongé dedans vne profonde cauerne, plein de stygmes, cicatrices,

OPVSCVLE

& naureüres, & estendant ses mains, lequel les bourreaux contraignoient violement de confesser les maux qu'il auoit faitz à ses hostes lesquelz ilz auoit empoisonnez pour auoir leurs finances, & combien que cela eust esté longuement celé & incongneu à tout le monde, lors toutesfoys il se tenoit attaint & conuaincu de cest horrible & enorme forfait, duquel il portoit vne partie de la peine disant qu'il luy en cōuenoit bien encores endurer dauantage deuant que d'estre du tout bien purgé & nettoyé. Quoy voyant Thespe sie fut si espouanté de crainte & d'horreur qu'il n'osa prendre la hardiesse de prier pour son pere.

Ayant donc tourné visage pour prendre la fuite il ne vid plus sa guide qui l'auoit tant familieremēt & amyablement conduit, mais il apperceut aucuns d'vn regard horrible & espouentable qui la contraignoient forsablement de passer plus outre, ou il contempla attentiuement ceulx qui auoient manifestement delinqué & qui estoient puniz pour les fautes publicuemēt perpetrées lesquelz n'estoiēt punis trop rigoureusēmēt ou excessiue ment ny par vne affection hors de raison ou tourmens intolerables. Mais ceux qui auoiēt delinqué secretement & vescu iniustement couutans leurs fautes du voyle de vertu, auoient aucuns auprès d'eux qui outre les tourmens & cruciatz desquelz ilz estoient mise-

*Punition de
ceux qui
auoient ma
nifestement
delinqué.
Peine de
ceux qui a
uoiēt secre
tement pe
ché.*

rablement lacerez, monstroyent toutesfoys
 & publioient les secretz de l'ame, & les faul-
 tes cachées & les contraignoient de demou-
 rer tous courbez & crochez contre nature, &
 tournez cōme scolopendres poissons de mer
 quant ilz ont deuoré l'haim ou amesson. Les
 autres decouuroient & manifestoiēt les faul-
 tes qui estoient cachées au plus profond &
 interieur de l'ame. Mesmes il racomptoit a-
 uoir veu quelques ames entortillées qui s'en-
 tre embrassoyent & entretenoyent deux &
 deux ou troys & troys comme viperes, les-
 quelles s'entre deuoroient pour la reminiscē-
 ce & souuenance des iniures qu'elles s'entre
 estoient faictes les vnes aux autres ce pēdant
 qu'elles auoient esté en l'estat de ceste vie
 mondaine. Il racomptoit dauantage auoir
 veu troys lacz ou marays tous d'vne egalle
 grandeur, l'vn desquelz decouloit d'or tout
 bouillant, l'autre de plomb tres froid, & le
 troisieme de fer tres rude, rigide, & aspre,
 iouxte lesquelz il y auoit ttoys Diabes qui y
 alsistoient ordinairement comme forgerons
 & mareschaux garniz de marteaux & d'au-
 tres instrumens de fer avec lesquelz ilz accro-
 choient & attiroient les ames lesquelles ilz
 deuoroient, & principalement celles qui
 auoient esté insatiabes de gain & qui pour
 leur trop desmesurée auarice & couuoytise
 auoyent vescu iniustement, & disoit qu'elles
 estoient premierement plongées dedans le

*Reminiscen
 ce & souue
 nance des
 maux*

*Troys lacz
 l'vn d'or
 l'autre de
 plomb, &
 le tiers de
 fer.*

*Punitiō des
 ames des
 couuoiteux*

lac d'or où elles reluisoiēt comme le feu, puis estoient plongées dedans le lac de plomb où elles deuenoient toutes glacées & dures comme gresle, & finalement estoient precipitées dedans le lac de fer où elles deuenoiēt toutes noyres & horribles, & changeoient, de forme pour l'asperité, puis elles estoient de rechef ictées dedans le lac d'or. Et disoit que telles ames souffroient grandes angoisses & incroyables peines pour ce soudain changement, & subite mutation. Mais aussi il disoit que la plus miserable & pitoyable peine entre toutes les autres & la plus grande & calamiteuse affection estre, que quant elles pensoient estre du tout purgées & expiées c'estoit à recommencer sans qu'il y eust iamais aucune fin, car elles estoient de rechef mises & supposées aux tourmés pour estre incessamment cruciées. Et c'estoient celles pour les fautes & transgressions desquelles la peine c'estoit decoullée sur les enfans ou nepueuz. Car toutes & quantès fois qu'une de ses ames tomboit en la mercy de ses bourreaux, ou qu'elle estoit fortuitement rencontrée d'iceulx, ilz l'assailloient avec horribles criz & clameurs, tellement que les ames vfans de grandes reproches blasphemoyent en demonstant les signes de leurs passions & tourmés, & comme elles essaïoiēt à se cacher elles ne pouuoient aucunement, car tout soudain les exacteurs de la vindicte

*La plus grã
de peine qui
soit point
es enfers.*

& castigations, se presentoient recommen-
ceans tout de nouveau à les tourmèter, neât-
moins qu'elles gemissent en deplorant leurs
miseres & calamitez comme si elles eussent
esté ignorantes de la peine & de la cruau-
té. Dauantage il racomptoit auoir veu plu-
sieurs filz & nepueuz qui estoient penduz
liez ensemble & druz comme mousches à
miel & espois comme chauuefouriz, lesquelz
estoient merueilleusement espouantez de la
memoire & souuenance des peines qu'ilz a-
uoient souffertes & endurées pour les faul-
tes de leurs progeniteurs & estoient forcloz
& habandonnez de toute bonne esperance. *La transmi*
Finablement il veid les ames estre contrain- *gration des*
tes à vne nouvelle & seconde generation & *ames en di*
transformées en toutes especes de bestes par *uers corps.*
certains instrumens tans propres & con-
uenables à cela, & par les playes inferées
par les bourreaux. Aucunes estoient poul-
sées de tous les costez, & les autres de-
mouroient immobiles & les autres du tout
estaintes, comme si elles fussent deue-
nues en fumée, Et entre les ames il di-
soit auoir veu celle de Neron fort affli- *L'ame de*
gée & transpercée de cloudz de fer tous ar- *Neron.*
dens laquelle les forgerons essaioient à transf-
former en l'espece de la vipere Pinda-
rique, afin que sortant par les entrail-
les il deuorast & engloutist sa mere en en-
fantant il disoit, aussi qu'une grande

OPVSCVLE

lumiere esclaira, de laquelle sortit vne voix qui cōmanda qu'il fust transmüé & transformé en vne beste plus douce & plus priuée, fust en poisson ou reptile, qui eust sa demeure perpetuelle pres deş estangs & marais. Car il auoit esté puny en partie pour les choses qu'il auoit iniustement cōmises, & que Dieu luy estoit encores tenu de quelque remuneration pour vn bien qu'il auoit faict d'auoir deliuré de seruitude, & mis en liberté la lignée des Grecz qui estoient gens de bien & agreables à Dieu, lesquelz il auoit deliurez de grãde calamité & oppression. Et icy print fin ce spectacle. Mais comme ce Soleus esfaiait à s'en retourner il tomba au plus grand danger où il eust point encores esté, pour la craincte & frayeur. Car il vid vne femme d'vne grandeur admirable, & d'vne beauté non pareille, laquelle le print & luy dist. Vien en ce lieu icy, afin que tu ais meilleure souuenance de toutes ces choses. Et elle luy mōstra vne verge de fer toute ardēte de laquelle elle voulut luy imprimer vn caractere sur luy, dequoy il fut fort effrayé, mais de ce faire elle fut empeschée par vne autre femme. Et lors fut l'ame de Soleus remise dedans son corps comme dedans vne sarbaistaine par vn grãd & violent soufflement: lequel tout estonné commença à regarder en hault par ceste souuenance & recordation.

Biēfaict de Neron recompensé.

L'ame de soleus remise dedās son corps.